

# Dossier de Diagnostic Technique

## Vente



**AMIANTE**



**PLOMB**



**TERMITES**



**ÉLECTRICITÉ**



**DPE**



**ERP**



Adresse de l'immeuble

**PEREYROLLE**

**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Date d'édition du dossier

**03/02/2023**

Donneur d'ordre

**SCI LA COLOMBE**



## RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

**Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :**

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante <sup>(1)(2)(3)(4)</sup>
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique <sup>(5)</sup>
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment <sup>(6)</sup>
- Information sur la présence d'un risque de mэрule <sup>(6)</sup>
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées <sup>(7)</sup>
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet <sup>(8)</sup>

**Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :**

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) <sup>(9)</sup>
- État de l'installation intérieure d'électricité <sup>(10)</sup>
- État de l'installation intérieure de gaz <sup>(10)</sup>
- État de l'installation d'assainissement non collectif <sup>(11)</sup>
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) <sup>(12)</sup>

**Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :**

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

<sup>(1)</sup> Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

<sup>(2)</sup> À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

<sup>(3)</sup> Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)

<sup>(4)</sup> Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes

<sup>(5)</sup> Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE

<sup>(6)</sup> Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

<sup>(7)</sup> Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine

<sup>(8)</sup> Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère

<sup>(9)</sup> Si immeuble construit avant le 01/01/1949

<sup>(10)</sup> Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

<sup>(11)</sup> Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

<sup>(12)</sup> Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : [www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)



### Nos services de confiance

#### DIAG MAG

Un magazine gratuit d'informations sur les pathologies du diagnostic



#### DIAG ZEN

Des questions sur votre rapport ? SAV postdiagnostic pour vous accompagner



#### DIAG PAY

Paiement direct en ligne



#### DIAG ASSIST

Quel diagnostic, pour quel bien ? Téléchargez l'appli Diag Assist !



N'hésitez pas à cliquer sur les QR codes contenus dans les rapports

# Note de synthèse



<u>Adresse de l'immeuble</u> <b>PEREYROLLE</b>  <b>24480 LE BUISSON DE CADOUIN</b>	<u>Date d'édition du dossier</u> <b>03/02/2023</b>  <u>Donneur d'ordre</u> <b>SCI LA COLOMBE</b>	<u>Réf. cadastrale</u> <b>C /</b> <b>222/218/217/872/8</b> <b>70/874/871/1016/1</b> <b>035</b> N° Int
---	--	--

Descriptif du bien : Ensemble composé d'une maison T4 ,d'un gîte T4,d'un appartement T2 avec dépendance sur terrain

*Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.*



## AMIANTE

**Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante**

Limite de validité :  
Aucune (obligations réglementaires à vérifier)



## PLOMB

**Présence de risque potentiel d'exposition au plomb**

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Limite de validité :  
(En cas de présence de plomb)  
Vente : 02/02/2024  
Location : 02/02/2029



## TERMITES

**Absence d'indices d'infestation de termites**

Présence de traces visibles d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

Limite de validité :  
02/08/2023



## ÉLECTRICITÉ

**Présence d'une ou plusieurs anomalies**

Constatations diverses : Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Limite de validité :  
Vente : 02/02/2026  
Location : 02/02/2029



## DPE

**206 kWh/m<sup>2</sup>/an**



206 kWh/m<sup>2</sup>/an



6 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

Limite de validité :  
02/02/2033



## ERP

**Présence de risque(s)**

Plan de prévention des risques : Aucun – Sismicité : 1 (très faible) – Secteur d'information sur les sols : Non

Limite de validité :  
05/08/2023



## GAZ

**Mission non réalisée**

Motif : Absence d'installation fixe ou d'installation de gaz



## ENSA

**Mission non réalisée**

Motif : Commune non concernée



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

## Listes A & B

### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Référence cadastrale : **C /  
222/218/217/872/870/874/871/1016/1035**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature de l'immeuble : **Propriété**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Destination des locaux : **Habitation**



### DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : **SCI LA COLOMBE – Représentée par Mme et Mr DE BONNEVIE PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

### DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage : **JOEL ROCHE**  
Certification n°C2404 délivrée le 19/08/2021 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)  
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **AGENDA SUD DORDOGNE**  
**Siège : 67 avenue pierre Buffin – 47200 MARMANDE**  
**N° SIRET : 482 791 100 00043**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **01/01/2023 au 01/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	<b>2023-01-025 #A</b>
Ordre de mission du :	<b>26/01/2023</b> L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	<b>SCI LA COLOMBE (Propriétaire)</b>
Document(s) fourni(s) :	<b>Aucun</b>
Moyens mis à disposition :	<b>Aucun</b>
Laboratoire(s) d'analyses :	<b>Sans objet</b>
Commentaires :	<b>Néant</b>

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâtis en matière de repérage
- Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage
- Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique : Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièrement et les analyses des matériaux et produits
- Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages
- Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante
- Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.**

## CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,  
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.**

## Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

## Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

## DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **26/01/2023**

Rapport rédigé à **MARMANDE**, le **03/02/2023**

Opérateur de repérage : **JOEL ROCHE**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise



**AGENDA SUD DORDOGNE**

Siège : 67 avenue pierre Buffin  
47200 MARMANDE

Tél : 05 53 20 70 70

SIRET : 482 791 100 00043 – APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

**Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.**

## CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

### Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

#### ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

#### ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits

#### 4. Éléments extérieurs

Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

## Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

## Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

## Constatations diverses

Néant

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE






Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
  - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
  - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
  - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
  - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
  - ▶ Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :
    - Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B) ;
    - Après analyse : Prélèvement d'un échantillon de matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'explicitier la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

## Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire	
Sondages et prélèvements		Prélèvement (P1 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté	
		Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D1 : référence de la décision opérateur ZPSO : zone présentant des similitudes d'ouvrage (se réfère à un prélèvement ou une décision de l'opérateur sur un matériau ou produit de même nature : ce prélèvement ou cette décision de l'opérateur est l'élément témoin de référence de la ZPSO) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté	
		Présence d'amiante	
		Prélèvement en attente de résultat d'analyse	
	ZH	Zone homogène : partie d'une ZPSO ayant les mêmes caractéristiques en matière de protection du matériau ou produit, d'état de dégradation, d'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, d'usage des locaux	
Paroi	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre	
	SO	Sol	
	PL	Plafond	
État de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation	
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante	
Préconisation	Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
		AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)
		AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)
	Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrément dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

## Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
<b>Maison d'habitation Rez de chaussée Bureau</b>	1	Mur Pierres Pierre (B)		
	2	Mur Pierres Pierre (D)		
	5	Plafond sous pente Lambris bois lasure		
	6	Plancher Béton Carrelage		
<b>Maison d'habitation Rez de chaussée Dégagement</b>	9	Mur Pierres Pierre (A)		
	10	Mur Pierres Pierre (B)		
	11	Mur Pierres Pierre (C)		
	12	Mur Pierres Pierre (D)		
	13	Plafond Plâtre Peinture		
	14	Plancher Béton Carrelage		
<b>Maison d'habitation Rez de chaussée Cave</b>	17	Mur Pierres Pierre (A)		
	18	Mur Pierres Pierre (B)		
	19	Mur Pierres Pierre (C)		
	20	Mur Pierres Pierre (D)		



LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	21	Plafond crépi		
	22	Plancher Béton Dalles pierre		
<b>Maison d'habitation Rez de chaussée Toilettes WC</b>	26	Mur Pierres Pierre (A)		
	27	Mur Pierres Pierre (B)		
	28	Mur Pierres Pierre (C)		
	29	Mur Pierres Pierre (D)		
	30	Plafond crépi		
<b>Maison d'habitation Rez de chaussée Cuisine</b>	39	Mur Pierres Pierre (A)		
	40	Mur Pierres Pierre (B)		
	41	Mur Pierres Pierre (C)		
	42	Mur Pierres Pierre (D)		
	43	Plafond poutre bois Bois Peinture		
<b>Maison d'habitation Rez de chaussée Salon séjour</b>	44	Plancher Béton Carrelage		
	59	Mur Pierres Pierre (A)		
	60	Mur Pierres Pierre (B)		
	61	Mur Pierres Pierre (C)		
	62	Mur Pierres Pierre (D)		
<b>Maison d'habitation 1er étage Palier</b>	63	Plafond poutre bois Bois Peinture		
	275	Plancher Parquet flottant		
	277	Plafond sous pente papier peint		
	278	Murs papier peint (A)		
	279	Murs papier peint (B)		
	280	Murs papier peint (C)		
<b>Maison d'habitation 1er étage Chambre 1</b>	281	Murs papier peint (D)		
	83	Mur Pierres Pierre (C)		
	84	Mur Plâtre Papier-Peint (A)		
	85	Mur Plâtre Papier-Peint (B)		
	86	Mur Plâtre Papier-Peint (D)		
	87	Plafond Plâtre Papier-Peint		
	88	Plancher Bois Parquet flottant		
<b>Maison d'habitation 1er étage Dressing</b>	91	Mur Plâtre Toile de verre peinte (A)		
	92	Mur Plâtre Toile de verre peinte (B)		
	93	Mur Plâtre Toile de verre peinte (C)		
	94	Mur Plâtre Toile de verre peinte (D)		
	95	Plafond Plâtre Papier-Peint		
<b>Maison d'habitation 1er étage Salle d'eau</b>	96	Plancher Bois Parquet flottant		
	100	Mur Plâtre Toile de verre peinte (A)		
	101	Mur Plâtre Toile de verre peinte (B)		
	102	Mur Plâtre Toile de verre peinte (C)		
	103	Mur Plâtre Toile de verre peinte (D)		
	104	Plafond Plâtre Toile de verre peinte		
<b>Maison d'habitation 1er étage Chambre 2</b>	105	Plancher Béton Carrelage		
	111	Mur Pierres Pierre (A)		
	112	Mur Pierres Pierre (B)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	113	Mur Pierres Pierre (C)		
	114	Mur Pierres Pierre (D)		
	115	Plafond poutre bois Bois Peinture		
	258	Plancher Bois		
Maison d'habitation 1er étage Terrasse couverte	119	Mur Pierres Pierre (A)		
	120	Mur Pierres Pierre (B)		
	121	Mur Pierres Pierre (C)		
	122	Mur Pierres Pierre (D)		
	123	Plancher Pierres		
Maison d'habitation 2ème étage Grenier	127	Plancher Bois Moquette collée		
Gîte Rez de chaussée Auvent	267	Sol Béton		
	271	Mur Pierres		
Gîte Rez de chaussée Terrasse couverte	268	Sol carrelage		
	270	Mur Pierres		
Gîte Rez de chaussée Séjour avec coin cuisine	140	Mur crépi (E)		
	141	Mur crépi (F)		
	143	Plafond poutre bois. Bois Lazure		
	144	Plafond Lambris bois lasure		
	145	Plancher Béton Carrelage		
Gîte Rez de chaussée Chambre 1	157	Mur Pierres Pierre (A)		
	158	Mur Pierres Pierre (B)		
	159	Mur Pierres Pierre (C)		
	160	Mur Pierres Pierre (D)		
	161	Plafond poutre bois Bois Peinture		
	162	Plancher Béton Carrelage		
Gîte Rez de chaussée Salle d'eau wc	167	Murs Crépi prime et plâtre		
	168	Plafond poutre bois Bois Peinture		
	169	Plafond poutre bois. Bois		
	170	Plancher Béton Carrelage		
Gîte 1er étage Mezzanine	272	Murs Faïence		
	175	Plafond Lambris bois lasure		
Gîte 1er étage Chambre 2	176	Plancher Bois Moquette collée		
	178	Fenêtre de toit Bois Peinture		
	179	Mur crépi Peinture (A)		
	180	Mur crépi Peinture (B)		
	181	Mur crépi Peinture (C)		
	182	Mur crépi Peinture (D)		
	183	Plafond Lambris bois lasure		
Gîte 1er étage Chambre 3	184	Plancher Bois Moquette collée		
	187	Fenêtre de toit Bois Peinture		
	188	Mur crépi Peinture (A)		
	189	Mur crépi Peinture (B)		
	190	Mur crépi Peinture (C)		
	191	Mur crépi Peinture (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	192	Plafond Lambris bois lasure		
	193	Plancher Bois Moquette collée		
Gîte 1er étage Salle d'eau wc n°2	196	mur enduit Peinture		
	197	Mur Plâtre Papier-Peint		
	198	Plafond Lambris bois lasure		
	199	Plafond poutre bois. Bois Lazure		
	200	Plancher Bois Carrelage		
Dépendances Rez de chaussée Extérieur	132	Piscine		
Dépendances Rez de chaussée Atelier	253	Sol Terre battue		
	254	Plafond poutre bois		
	255	Murs Pierres		
Dépendances Rez de chaussée Grange	239	Mur Pierres Pierre (A)		
	240	Mur Pierres Pierre (B)		
	241	Mur Pierres Pierre (C)		
	242	Mur Pierres Pierre (D)		
	243	Plafond poutre bois. Bois		
	244	Mezzanine Bois		
Dépendances Rez de chaussée Local piscine	248	Mur Parpaing (A)		
	249	Mur Parpaing (B)		
	250	Mur Parpaing (C)		
	251	Mur Parpaing (D)		
	252	Plafond poutre bois. Bois		
Dépendances Rez de chaussée Abris de jardin	261	Sol Terre battue		
	262	Plafond sous pente Bacs acier		
	263	Murs Bois		
Dépendances Rez de chaussée Cuisine	203	Mur Plâtre Peinture (A)		
	204	Mur Plâtre Peinture (B)		
	205	Mur Plâtre Peinture (C)		
	206	Mur Pierres Pierre (D)		
	207	Plafond sous pente Lambris bois lasure		
	208	Plancher Béton Carrelage		
Dépendances Rez de chaussée Sas	211	Mur Pierres Pierre (C)		
	212	Mur Pierres Pierre (D)		
	213	Mur crépi Peinture (A)		
	214	Mur crépi Peinture (B)		
	215	Plafond Lambris bois lasure		
	216	Plancher Béton Carrelage		
Dépendances Rez de chaussée Salle d'eau wc	219	Mur Pierres Pierre (A)		
	220	Mur Plâtre faïence (B)		
	221	Mur Plâtre faïence (C)		
	222	Mur Plâtre faïence (D)		
	223	Plafond Lambris bois lasure		
	224	Plancher Béton Carrelage		
Dépendances Rez de	229	Mur Pierres Pierre (A)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
chaussée Chambre 1	230	Mur Pierres Pierre (B)		
	231	Mur Pierres Pierre (C)		
	232	Mur Pierres Pierre (D)		
	233	Plafond poutre bois Bois Peinture		
	234	Plancher Béton Carrelage		

## Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

### SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

### APRÈS ANALYSE

Néant

## Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

### SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

### APRÈS ANALYSE

Néant

## ANNEXES

### Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.






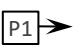
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

### Rapports précédemment réalisés

Néant

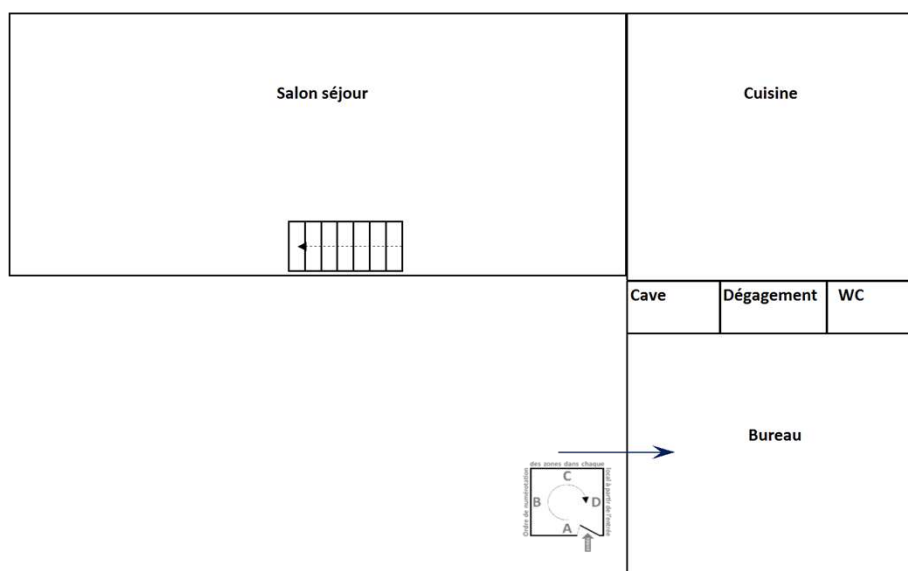
## Plans et croquis

- Planche 1/6 : Maison d'habitation - Rez de chaussée
- Planche 2/6 : Maison d'habitation - 2ème étage
- Planche 3/6 : Gîte - Rez de chaussée
- Planche 4/6 : Gîte - 1er étage
- Planche 5/6 : Dépendances - Rez de chaussée
- Planche 6/6 : Maison d'habitation - 1er étage

Légende					
	Zone amiantée		Zone non amiantée		Zone incertaine, en attente de résultats d'analyse
	Local non visité		Investigation approfondie à réaliser		Emplacement du prélèvement (P) ou du sondage (D ou ZPSO)

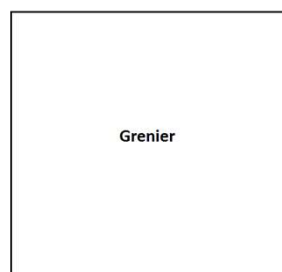
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier :</i> 2023-01-025 #A				
<i>N° planche :</i> 1/6	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison d'habitation - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif



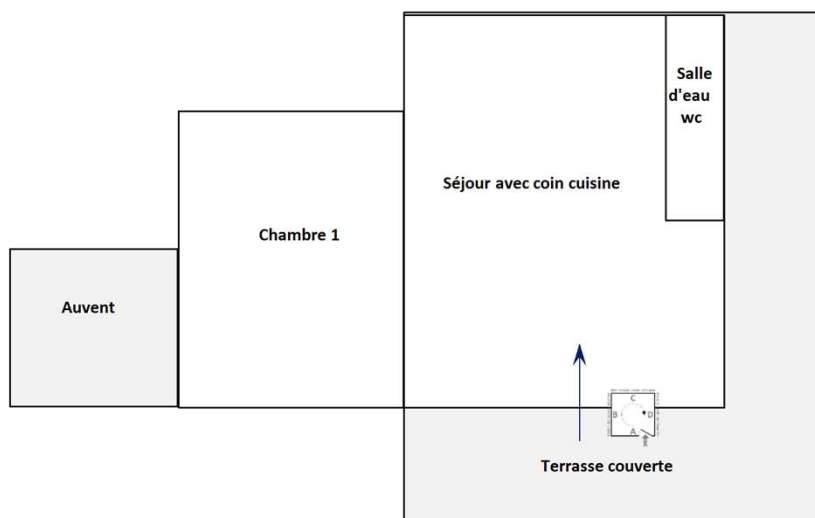
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble :</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
<i>N° dossier :</i> 2023-01-025 #A	
<i>N° planche :</i> 2/6   <i>Version :</i> 1   <i>Type :</i> Croquis	
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison d'habitation - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier :</i> 2023-01-025 #A				
<i>N° planche :</i> 3/6	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Gîte - Rez de chaussée	

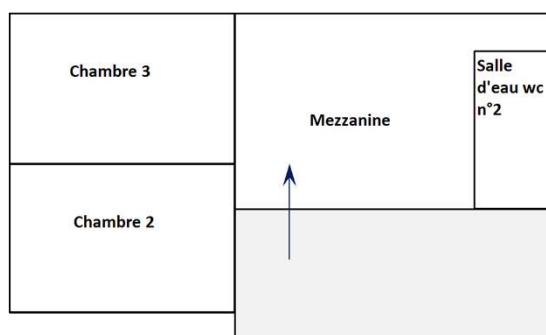
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier :</i> 2023-01-025 #A				
<i>N° planche :</i> 4/6	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Gîte - 1er étage	

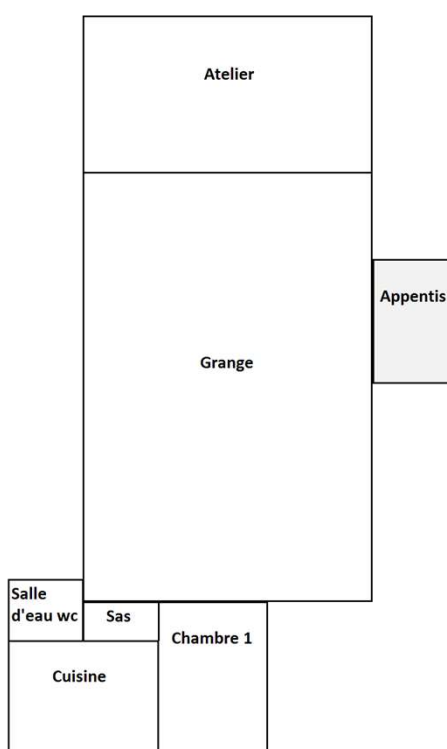
Document sans échelle remis à titre indicatif



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier :</i> 2023-01-025 #A				
<i>N° planche :</i> 5/6	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Dépendances - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

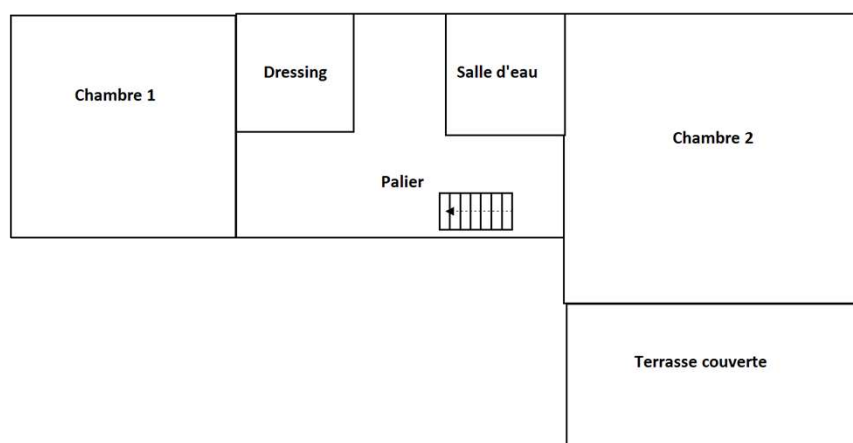
Local  
piscine



Abris  
de  
jardin

<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier :</i> 2023-01-025 #A				
<i>N° planche :</i> 6/6	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison d'habitation - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



## Attestation d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

AXA France IARD, attestée que : **DIAGNOSTICS 47**  
Monsieur Damien CAVALLLO  
67 avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE

**Bénéficiaire du contrat n° 10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mécules
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations
- Mesurage les Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millèmes de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement autonome
- Assainissement collectif
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA.

**AGENDA France IARD SA**  
Société anonyme au capital de 214 999 000 Euros  
Siège social : 111, Terrasse de France - 92127 Nanterre Cedex 721 051 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 051 460  
Opération d'assurance soustraite de TVA - art. 263 C.C.P. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

## Certifications

**Certificat N° C2404**  
Monsieur Joël ROCHE

**Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.**

**dans le(s) domaine(s) suivant(s) :**

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 19/08/2021 au 18/08/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique Individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 28/11/2021 au 25/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).*

F09 Certification de compétence version N 010120  
LCC 17, rue Baud - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
Sauf capital de 8660 euros - APE 71200 - RCS Combes 59011492 037 037 99018

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Damien CAVALLLO et Gilles LABROUSSE, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »



# Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

## DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : **PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Référence cadastrale : **C /  
222/218/217/872/870/874/871/1016/1035**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Propriété**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Contexte de la mission :  Avant vente  Avant mise en location



## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : **SCI LA COLOMBE – Représentée par Mme et Mr DE BONNEVIE PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Donneur d'ordre : **PROPRIETAIRE**

## OPÉRATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : **03/02/2023**

Mission réalisée le : **26/01/2023**

Auteur du constat : **JOEL ROCHE**

Contrat d'assurance : **AXA N° : 10755853504**

Validité : **01/01/2023 au 01/01/2024**

## APPAREIL À FLUORESCENCE X

Modèle : **Fondis Electronic FEnX**

N° de série : **2-1003**

Date chargement source : **27/01/2022**

Nature du radionucléide : **109Cd**

Activité : **850 mbq**

## ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées :  Oui  Non

Par des enfants mineurs :  Oui  Non

Dont enfants de moins de 6 ans :  Oui  Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	<b>267</b>	2	259	1	5	0
Pourcentage	<b>100,00 %</b>	0.76 %	97 %	0.37 %	1.87 %	0 %

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	<b>2023-01-025 #P</b>
Ordre de mission du :	<b>26/01/2023</b> L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Opérateur de diagnostic :	<b>JOEL ROCHE</b> Certification n°C2404 délivrée le 06/06/2021 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)
Année de construction du bien :	<b>Avant 1948</b>
Occupant des parties privatives :	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Propriétaire</b> <input type="checkbox"/> <b>Locataire</b> :
Accompagnateur(s) :	<b>SCI LA COLOMBE (Propriétaire)</b>
Document(s) fourni(s) :	<b>Aucun</b>
Moyens mis à disposition :	<b>Aucun</b>
Laboratoire(s) d'analyses :	<b>Sans objet</b>
Commentaires :	<b>Néant</b>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence de plomb
- Articles R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique : Constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

## SYNTHÈSE DU CONSTAT

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
il a été constaté l'existence de risque potentiel d'exposition au plomb.**

Validité du présent constat : 1 an (02/02/2024) si utilisé avant vente, 6 ans (02/02/2029) si utilisé avant mise en location

À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.  
 Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :  
<https://www.agendadiagnostics.fr/plomb-guide-des-pathologies.html>

## Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE		Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3			X
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3			X
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI		Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré			X
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce			X
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité			X

### Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

### Constatations diverses

Toutes les mesures inférieures ou égales à 0.6 mg de plomb par cm<sup>2</sup> sont décrites par défaut en état d'usage à 0,6

Bon état général du bien

## MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

### Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

### Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

## Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

*Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.*

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
≥ seuil		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Usure par friction, traces de chocs, microfissures...	État d'usage (EU)	2
	Pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes...	Dégradé (D)	3

## LOCAUX VISITÉS & RÉSULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
560					Mesure test	1,0			

### Maison d'habitation Rez de chaussée Bureau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
2					Milieu	0,6		0	
3	A	Baie vitrée	Bois	Lasure	Milieu	0,6			
4					> 1 m	0,5		0	
5	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,6			
6					> 1 m	0,1		0	
7	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,5			
8					Milieu	0,2		0	
9	PL	Plafond sous pente	Lambris bois	lasure	Milieu	0,2			
10					Milieu	0,4		0	
11	C	Rangement(s)	Etagère(s) porte bois	Peinture	Milieu	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic :	<b>5</b>	Nombre de mesures :	<b>10</b>
Nombre d'unités de classe 3 :	<b>0</b>	% d'unités de classe 3 :	<b>0 %</b>
Risque de saturnisme infantile :	<b>Non</b>		
Dégradation du bâti :	<b>Non</b>		



## Maison d'habitation Rez de chaussée Dégagement

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
12		Linteau	Bois	Lasure	Droite	0,2		0	
13	Gauche				0,4				
14	A	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,2		0	
15					< 1 m	0,4			
16	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,5		0	
17					> 1 m	0,6			
18	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,2		0	
19					> 1 m	0,6			
20	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,3		0	
21					> 1 m	0,4			
22	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	0,5		0	
23					Milieu	0,6			
24	A	Porte vitrée - Dormant	Bois	Lasure		0,6		0	
25						0,6			
26	A	Porte vitrée - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
27					Milieu	0,6			
28	A	Porte vitrée - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
29					Milieu	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **9**                                      Nombre de mesures : **18**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**    % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation Rez de chaussée Cave

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
30		Linteau	Bois	Lasure	Droite	0,3		0	
31	Gauche				0,4				
32	A	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,1		0	
33					< 1 m	0,5			
34	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
35					> 1 m	0,6			
36	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,5		0	
37					> 1 m	0,5			
38	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
39					> 1 m	0,3			
40	PL	Plafond	crépi		Milieu	0,4		0	
41					Milieu	0,5			
42		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,1		0	
43						0,1			
44		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
45					Milieu	0,5			
46		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,6		0	
47					Milieu	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **9**                                      Nombre de mesures : **18**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**    % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation Rez de chaussée Toilettes WC

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
48	C	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,1		0	
49					Gauche	0,1			
50					Droite	0,2			
51					Gauche	0,2			
52		Linteau	Bois	Lasure	Gauche	0,3		0	
53					Droite	0,3			
54	A	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
55					> 1 m	0,1			
56	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,4		0	
57					> 1 m	0,5			
58	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
59					> 1 m	0,2			
60	D	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,2		0	
61					< 1 m	0,3			
62	PL	Plafond	crépi		Milieu	0,4		0	
63					Milieu	0,4			
64		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,2		0	
65						0,3			
66		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,1		0	
67					Milieu	0,2			
68		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
69					Milieu	0,3			

 Nombre d'unités de diagnostic : **10**

 Nombre de mesures : **22**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation Rez de chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
70	D	Chassis vitré	Bois	Lasure	Milieu	0,6		0	
71					Milieu	0,6			
72		Escalier	Béton	Carrelage	Droite	0,2		0	
73					Gauche	0,6			
74		Linteau	Bois	Lasure	Gauche	0,5		0	
75					Droite	0,6			
76	A	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,6		0	
77					> 1 m	0,6			
78	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,5		0	
79					> 1 m	0,6			
80	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,5		0	
81					> 1 m	0,6			
82	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
83					> 1 m	0,2			
84	PL	Plafond poutre bois	Bois	Peinture	Sud	0,3		0	
85					Nord	0,5			
86	A	Porte vitrée - Dormant	Bois	Lasure		0,2		0	
87						0,2			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
88	A	Porte vitrée - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,4		0	
89					Milieu	0,5			
90	A	Porte vitrée - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
91					Milieu	0,3			
92		Volet(s) - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,1		0	
93						0,1			
94		Volet(s) - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
95					Milieu	0,1			
96		Volet(s) - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
97					Milieu	0,5			

 Nombre d'unités de diagnostic : **14**

 Nombre de mesures : **28**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation Rez de chaussée Salon séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
98	D	Chassis vitré	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
99					Milieu	0,4			
100		Cheminée	Pierres		Droite	0,5		0	
101					Gauche	0,6			
102		Escalier	Bois		Gauche	0,1		0	
103					Droite	0,6			
104					Droite	0,4			
105						0,5			
106	B	Fenêtre droite - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,5		0	
107						0,6			
108					Gauche	0,2			
109						0,2			
110	B	Fenêtre gauche - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,2		0	
111					Droite	0,4			
112	A	Linteau	Bois	Lasure	Droite	0,5		0	
113					Gauche	0,1			
114	B	Linteau droite	Bois	Lasure	Gauche	0,5		0	
115					Droite	0,6			
116	D	Linteau droite	Bois	Lasure	Gauche	0,3		0	
117					Droite	0,6			
118	B	Linteau gauche	Bois	Lasure	Gauche	0,2		0	
119					Droite	0,4			
120	D	Linteau gauche	Bois	Lasure	Gauche	0,2		0	
121					Droite	0,4			
122	B	Linteau milieu	Bois	Lasure	Gauche	0,2		0	
123					Droite	0,2			
124	D	Linteau milieu	Bois	Lasure	Gauche	0,2		0	
125					Droite	0,3			
126	A	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
127					> 1 m	0,2			
128	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
129					> 1 m	0,2			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
130	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,4		0	
131					> 1 m	0,4			
132	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,6		0	
133					> 1 m	0,6			
134	PL	Plafond poutre bois	Bois	Peinture	Sud	0,3		0	
135					Nord	0,4			
136		Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,5		0	
137						0,6			
138		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,3		0	
139					Milieu	0,4			
140		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
141					Milieu	0,5			
142	B	Porte vitrée - Dormant	Bois	Lasure		0,1		0	
143						0,2			
144	B	Porte vitrée - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
145					Milieu	0,5			
146	B	Porte vitrée - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
147					Milieu	0,3			
148	D	Porte vitrée droite - Dormant	Bois	Lasure		0,5		0	
149						0,6			
150	D	Porte vitrée droite - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
151					Milieu	0,3			
152	D	Porte vitrée droite - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
153					Milieu	0,4			
154	D	Porte vitrée gauche - Dormant	Bois	Lasure		0,5		0	
155						0,5			
156	D	Porte vitrée gauche - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
157					Milieu	0,3			
158	D	Porte vitrée gauche - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
159					Milieu	0,2			
160	B	Rangement(s)	Porte bois		Milieu	0,1		0	
161					Milieu	0,2			
162	B	Volet(s) - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,1		0	
163						0,2			
164	B	Volet(s) - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
165					Milieu	0,5			
166	B	Volet(s) - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,6		0	
167					Milieu	0,6			
168	D	Volet(s) droite - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,3		0	
169						0,4			
170	D	Volet(s) droite - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
171					Milieu	0,2			
172	D	Volet(s) droite - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
173					Milieu	0,4			
174	D	Volet(s) gauche - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,2		0	
175						0,3			
176	D	Volet(s) gauche - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
177					Milieu	0,4			
178	D	Volet(s) gauche - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,4		0	
179					Milieu	0,5			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
180	D	Volet(s) milieu - Ferronnerie	Bois	Peinture		0,1		0	
181						0,2			
182	D	Volet(s) milieu - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,6		0	
183					Milieu	0,6			
184	D	Volet(s) milieu - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
185					Milieu	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **42**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **88**  
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

## Maison d'habitation 1er étage Palier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
186	A	Fenêtre droite - Extérieur	Bois		Dormant	0,1		0	
187					Ouvrant	0,2			
188	A	Fenêtre droite - Intérieur	Bois		Dormant	0,2		0	
189					Ouvrant	0,4			
190	A	Fenêtre gauche - Extérieur	Bois		Dormant	0,1		0	
191					Ouvrant	0,5			
192	A	Fenêtre gauche - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,1		0	
193					Dormant	0,6			
194	A	Fenêtre milieu - Extérieur	Bois		Ouvrant	0,2		0	
195					Dormant	0,6			
196	A	Fenêtre milieu - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,3		0	
197					Dormant	0,6			
198		Garde Corps / Rampe / main courante	Bois		Gauche	0,4		0	
199					Droite	0,5			
200	A	Murs	papier peint		> 1 m	0,2		0	
201					< 1 m	0,3			
202	B	Murs	papier peint		> 1 m	0,2		0	
203					< 1 m	0,4			
204	C	Murs	papier peint		< 1 m	0,1		0	
205					> 1 m	0,3			
206	D	Murs	papier peint		< 1 m	0,3		0	
207					> 1 m	0,6			
208		Placard porte	Bois		Dormant	0,1		0	
209					Ouvrant	0,6			
210	PL	Plafond sous pente	papier peint		Nord	0,6		0	
211					Sud	0,6			
212		Plinthe(s)	Bois		Gauche	0,2		0	
213					Droite	0,3			
214		Porte	Bois		Dormant	0,3		0	
215					Ouvrant	0,4			
216	PL	Poutre(s)	Bois		Gauche	0,3		0	
217					Droite	0,5			

Nombre d'unités de diagnostic : **16**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**

Nombre de mesures : **32**  
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation 1er étage Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
218		Charpente traditionnelle	Bois		Gauche	0,3		0	
219		Charpente traditionnelle	Bois		Droite	0,6			
220					Droite	0,4			
221	B	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,4		0	
222		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,4			
223		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,4			
224					Droite	0,3			
225	D	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,3		0	
226		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,3			
227		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,4			
228	C	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,4		0	
229		Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,5			
230	A	Mur	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
231		Mur	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,2			
232	B	Mur	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,2		0	
233		Mur	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,3			
234	D	Mur	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
235		Mur	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,5			
236	PL	Plafond	Plâtre	Papier-Peint	Milieu	0,1		0	
237		Plafond	Plâtre	Papier-Peint	Milieu	0,2			
238		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,5		0	
239		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,5			
240		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,4		0	
241		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,4			
242		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,1		0	
243		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,1			

 Nombre d'unités de diagnostic : **11**

 Nombre de mesures : **26**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation 1er étage Dressing

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
244					Gauche	0,1			
245	C	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,2		0	
246		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,2			
247					Droite	0,3			
248	A	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	> 1 m	0,1		0	
249		Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,2			
250	B	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	> 1 m	0,2		0	
251		Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,4			
252	C	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,1		0	
253		Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	> 1 m	0,6			
254	D	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	> 1 m	0,1		0	
255		Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,6			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
256	PL	Plafond	Plâtre	Papier-Peint	Milieu	0,4		0	
257					Milieu	0,4			
258	A	Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,6		0	
259						0,6			
260	D	Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,5		0	
261						0,6			
262	A	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
263					Milieu	0,3			
264	D	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,1		0	
265					Milieu	0,1			
266	A	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,6		0	
267					Milieu	0,6			
268	D	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,3		0	
269					Milieu	0,4			

 Nombre d'unités de diagnostic : **12**

 Nombre de mesures : **26**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation 1er étage Salle d'eau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
270	C	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,2		0	
271					Gauche	0,3			
272					Droite	0,5			
273					Droite	0,6			
274	A	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,2		0	
275					> 1 m	0,6			
276	B	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	> 1 m	0,5		0	
277					< 1 m	0,6			
278	C	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,1		0	
279					> 1 m	0,6			
280	D	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	< 1 m	0,3		0	
281					> 1 m	0,3			
282	PL	Plafond	Plâtre	Toile de verre peinte	Milieu	0,5		0	
283					Milieu	0,6			
284	A	Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,5		0	
285						0,5			
286	A	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
287					Milieu	0,3			
288	A	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
289					Milieu	0,3			
290		Poutre(s)	Bois		Droite	0,4		0	
291					Gauche	0,6			

 Nombre d'unités de diagnostic : **10**

 Nombre de mesures : **22**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation 1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
292		Cheminée	Pierres		Gauche	0,4		0	
293	Droite				0,5				
294	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Lasure	Ouvrant	0,6		0	
295					Dormant	0,6			
296	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Lasure	Ouvrant	0,2		0	
297					Dormant	0,4			
298	B	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,1		0	
299					Gauche	0,1			
300					Droite	0,2			
301					Droite	0,3			
302	B	Linteau	Bois		Droite	0,1		0	
303					Gauche	0,5			
304	D	Linteau	Bois		Droite	0,4		0	
305					Gauche	0,6			
306	A	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,4		0	
307					> 1 m	0,4			
308	B	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,2		0	
309					> 1 m	0,6			
310	C	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,1		0	
311					< 1 m	0,3			
312	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,2		0	
313					> 1 m	0,2			
314	PL	Plafond poutre bois	Bois	Peinture	Nord	0,2		0	
315					Sud	0,6			
316	A	Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,5		0	
317						0,6			
318	D	Porte - Intérieure	Bois	Peinture	Haut	8,0	EU	<b>2</b>	
319	A	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
320					Milieu	0,2			
321	A	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
322					Milieu	0,3			

 Nombre d'unités de diagnostic : **15**

 Nombre de mesures : **31**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Maison d'habitation 1er étage Terrasse couverte

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
323		Charpente traditionnelle	Bois		Droite	0,1		0	
324					Gauche	0,6			
325	A	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,2		0	
326					< 1 m	0,4			
327	B	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,1		0	
328					< 1 m	0,4			
329	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,3		0	
330					> 1 m	0,6			
331	D	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,1		0	



N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
332					< 1 m	0,5			
333	A	Porte	Bois		Ouvrant	7,5	ND	1	
334	B	Porte	Bois		Ouvrant	0,1		0	
335					Dormant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **7**                      Nombre de mesures : **13**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                      % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

### Maison d'habitation 2ème étage Grenier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
336		Pignons pierres	Pierres		Milieu	0,3		0	
337					Milieu	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **1**                      Nombre de mesures : **2**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                      % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

### Gîte Rez de chaussée Séjour avec coin cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
338	A	Colombage bois	Bois	Lasure	Gauche	0,1		0	
339					Droite	0,2			
340		Escalier	Bois		Gauche	0,4		0	
341					Droite	0,5			
342	B	Fenêtre droite - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,1		0	
343					Gauche	0,2			
344					Droite	0,4			
345					Droite	0,4			
346	B	Fenêtre gauche - Extérieure	Bois	Lasure	Milieu	6,2	EU	2	
347	B	Fenêtre gauche - Intérieure	Bois	Lasure	Milieu	4,7	EU	2	
348		Garde Corps / Rampe / main courante	Bois	verniss	Droite	0,3		0	
349					Gauche	0,4			
350	A	Linteau	Bois	Lasure	Gauche	0,5		0	
351					Droite	0,5			
352	B	Linteau	Bois	Lasure	Gauche	0,1		0	
353					Droite	0,3			
354	C	Linteau	Bois	Lasure	Gauche	0,5		0	
355					Droite	0,6			
356	D	Linteau	Bois	Lasure	Droite	0,3		0	
357					Gauche	0,5			
358	E	Mur	crépi		> 1 m	0,1		0	
359					< 1 m	0,2			
360	F	Mur	crépi		< 1 m	0,2		0	
361					> 1 m	0,6			
362	PL	Plafond	Lambris bois	lasure	Milieu	0,3		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
363					Milieu	0,3			
364	PL	Plafond poutre bois.	Bois	Lazure	Nord	0,5		0	
365					Sud	0,5			
366	A	Porte - Dormant	Bois	Peinture		0,3		0	
367						0,4			
368	A	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,1		0	
369					Milieu	0,1			
370	A	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0,5		0	
371					Milieu	0,6			
372	B	Porte vitrée - Extérieure	Bois	Peinture	Milieu	2,3	EU	2	
373	B	Porte vitrée - Intérieure	Bois	Peinture	Milieu	4,6	EU	2	

Nombre d'unités de diagnostic : **19**

Nombre de mesures : **36**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Gîte Rez de chaussée Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
374		Ancien four à pain	Pierres		Gauche	0,2		0	
375				Droite	0,2				
376		Fenêtre droite - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,3		0	
377	C				Droite	0,4			
378					Gauche	0,6			
379					Gauche	0,6			
380		Fenêtre gauche - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,1		0	
381	C				Droite	0,2			
382					Gauche	0,5			
383					Gauche	0,5			
384	A	Linteau	Bois	Lasure	Gauche	0,3		0	
385					Droite	0,5			
386	A	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,2		0	
387					< 1 m	0,3			
388	B	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,1		0	
389					< 1 m	0,4			
390	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
391					> 1 m	0,4			
392	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
393					> 1 m	0,4			
394	PL	Plafond poutre bois	Bois	Peinture	Sud	0,3		0	
395					Nord	0,5			
396	A	Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,1		0	
397						0,2			
398	D	Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,2		0	
399						0,3			
400	A	Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,1		0	
401					Milieu	0,2			
402	D	Porte - Ouvrant	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
403		extérieur			Milieu	0,2			
404	A	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,6		0	
405					Milieu	0,6			
406	D	Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
407					Milieu	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **15**                      Nombre de mesures : **34**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                      % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## Gîte Rez de chaussée Salle d'eau wc

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
408					Droite	0,3			
409		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
410					Gauche	0,6			
411					Gauche	0,6			
412	PL	Plafond poutre bois	Bois	Peinture	Nord	0,1		0	
413					Sud	0,4			
414	PL	Plafond poutre bois.	Bois		Nord	0,4		0	
415					Sud	0,5			
416		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,2		0	
417					0,2				
418		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
419					Milieu	0,3			
420		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,4		0	
421					Milieu	0,5			
-		Murs	Crépi prime et plâtre		Mesure inutile				Absence de revêtement
-		Murs	Faïence		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **8**                      Nombre de mesures : **14**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                      % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## Gîte 1er étage Mezzanine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
422		Charpente traditionnelle	Bois		Droite	0,2		0	
423					Gauche	0,6			
424		Garde Corps / Rampe / main courante	Métal	Peinture	Gauche	0,1		0	
425					Droite	0,6			
426	PL	Plafond	Lambris bois	lasure	Milieu	0,5		0	
427					Milieu	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **3**                      Nombre de mesures : **6**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                      % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## Gîte 1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
428	C	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Gauche	0,1		0	
429					Gauche	0,1			
430					Droite	0,2			
431					Droite	0,3			
432					Droite	0,4			
433		Fenêtre de toit - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Droite	0,5		0	
434					Gauche	0,6			
435					Gauche	0,6			
436	A	Mur	crépi	Peinture	> 1 m	0,4		0	
437					< 1 m	0,5			
438	B	Mur	crépi	Peinture	> 1 m	0,1		0	
439					< 1 m	0,2			
440	C	Mur	crépi	Peinture	> 1 m	0,2		0	
441					< 1 m	0,6			
442	D	Mur	crépi	Peinture	> 1 m	0,4		0	
443					< 1 m	0,5			
444	PL	Plafond	Lambris bois	lasure	Milieu	0,2		0	
445					Milieu	0,2			
446		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,2		0	
447						0,3			
448		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
449					Milieu	0,6			
450		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
451					Milieu	0,6			

 Nombre d'unités de diagnostic : **10**

 Nombre de mesures : **24**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Gîte 1er étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
452	C	Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Droite	0,2		0	
453					Droite	0,3			
454					Gauche	0,3			
455					Gauche	0,3			
456					Gauche	0,2			
457		Fenêtre de toit - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
458					Droite	0,3			
459					Gauche	0,3			
460		Linteau/x	Bois		Gauche	0,2		0	
461					Droite	0,3			
462	A	Mur	crépi	Peinture	< 1 m	0,2		0	
463					> 1 m	0,6			
464	B	Mur	crépi	Peinture	< 1 m	0,4		0	
465					> 1 m	0,4			
466	C	Mur	crépi	Peinture	< 1 m	0,2		0	
467					> 1 m	0,2			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
468	D	Mur	crépi	Peinture	< 1 m	0,3		0	
469					> 1 m	0,4			
470	PL	Plafond	Lambris bois	lasure	Milieu	0,5		0	
471					Milieu	0,6			
472		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,3		0	
473						0,3			
474		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
475					Milieu	0,5			
476		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,4		0	
477					Milieu	0,5			

 Nombre d'unités de diagnostic : **11**

 Nombre de mesures : **26**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Gîte 1er étage Salle d'eau wc n°2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
478		Fenêtre - Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
479					Droite	0,2			
480					Gauche	0,2			
481					Droite	0,3			
482		Mur	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,3		0	
483					< 1 m	0,5			
484	PL	Plafond	Lambris bois	lasure	Milieu	0,1		0	
485					Milieu	0,2			
486	PL	Plafond poutre bois.	Bois	Lasure	Nord	0,5		0	
487					Sud	0,6			
488		Porte - Dormant	Bois	Lasure		0,1		0	
489						0,2			
490		Porte - Ouvrant extérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,5		0	
491					Milieu	0,6			
492		Porte - Ouvrant intérieur	Bois	Lasure	Milieu	0,2		0	
493					Milieu	0,3			
494		mur	enduit	Peinture	< 1 m	0,4		0	
495					> 1 m	0,4			

 Nombre d'unités de diagnostic : **8**

 Nombre de mesures : **18**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

## Dépendances Rez de chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
496		Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
497					Ouvrant	0,3			
498		Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
499					Dormant	0,3			
500	D	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
501					< 1 m	0,3			
502	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
503					< 1 m	0,6			
504	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
505					> 1 m	0,3			
506	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
507					> 1 m	0,1			
508	PL	Plafond sous pente	Lambris bois	Lasure	Sud	0,4		0	
509					Nord	0,6			
510	A	Porte vitrée	Bois		Ouvrant	0,3		0	
511					Dormant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **8**

Nombre de mesures : **16**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Dépendances Rez de chaussée Sas

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
512		Linteau	Bois		Droite	0,4		0	
513					Gauche	0,5			
514	C	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,2		0	
515					< 1 m	0,4			
516	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,1		0	
517					> 1 m	0,1			
518	A	Mur	crépi	Peinture	< 1 m	0,2		0	
519					> 1 m	0,4			
520	B	Mur	crépi	Peinture	< 1 m	0,4		0	
521					> 1 m	0,4			
522	PL	Plafond	Lambris bois	Lasure	Nord	0,1		0	
523					Sud	0,1			
524	A	Porte vitrée	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
525					Ouvrant	0,2			

Nombre d'unités de diagnostic : **7**

Nombre de mesures : **14**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Dépendances Rez de chaussée Salle d'eau wc

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
526	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Lasure	Ouvrant	0,1		0	
527					Dormant	0,4			
528	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Lasure	Ouvrant	0,1		0	
529					Dormant	0,4			
530	A	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,4		0	
531					< 1 m	0,6			
532	B	Mur	Plâtre	faïence	< 1 m	0,1		0	
533					> 1 m	0,3			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
534	C	Mur	Plâtre	faïence	< 1 m	0,3		0	
535					> 1 m	0,5			
536	D	Mur	Plâtre	faïence	< 1 m	0,3		0	
537					> 1 m	0,5			
538	PL	Plafond	Lambris bois	lasure	Nord	0,4		0	
539					Sud	0,5			
540	A	Porte vitrée	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
541					Dormant	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **8**                                      Nombre de mesures : **16**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                                        % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## Dépendances Rez de chaussée Chambre 1






N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
542	A	Linteau	Bois	Lasure	Droite	0,3		0	
543					Gauche	0,6			
544	A	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,4		0	
545					> 1 m	0,6			
546	B	Mur	Pierres	Pierre	> 1 m	0,1		0	
547					< 1 m	0,4			
548	C	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,4		0	
549					> 1 m	0,6			
550	D	Mur	Pierres	Pierre	< 1 m	0,4		0	
551					> 1 m	0,6			
552	PL	Plafond poutre bois	Bois	Peinture	Nord	0,3		0	
553					Sud	0,3			
554	A	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
555					Ouvrant	0,6			
556	C	Porte vitrée	Bois	Lasure	Ouvrant	0,1		0	
557					Dormant	0,3			
558	D	Porte vitrée	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
559					Dormant	0,2			

Nombre d'unités de diagnostic : **9**                                      Nombre de mesures : **18**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**                                        % d'unités de classe 3 : **0 %**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

## ANNEXES

### Plans et croquis

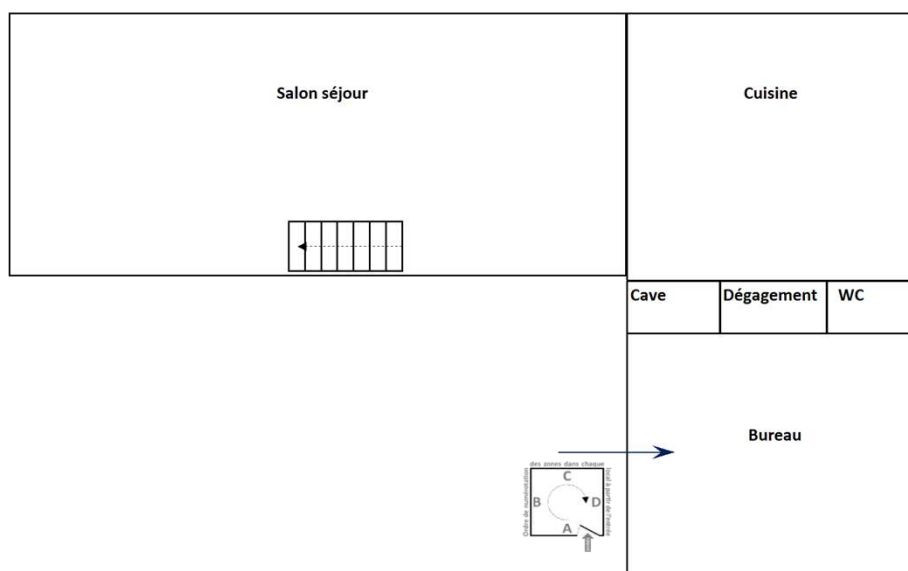
- Planche 1/6 : Maison d'habitation - Rez de chaussée
- Planche 2/6 : Maison d'habitation - 2ème étage
- Planche 3/6 : Gîte - Rez de chaussée
- Planche 4/6 : Gîte - 1er étage
- Planche 5/6 : Dépendances - Rez de chaussée
- Planche 6/6 : Maison d'habitation - 1er étage

Légende			
	Mesure > 1 mg/cm <sup>2</sup> sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm <sup>2</sup> sur une unité de diagnostic classée 3
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer		Coulures ou ruissellement
	Moisissures ou taches d'humidité		



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 1/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison d'habitation - Rez de chaussée	

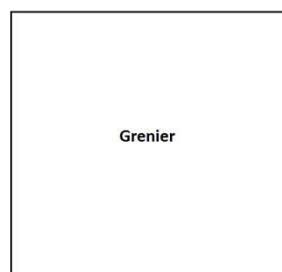
Document sans échelle remis à titre indicatif





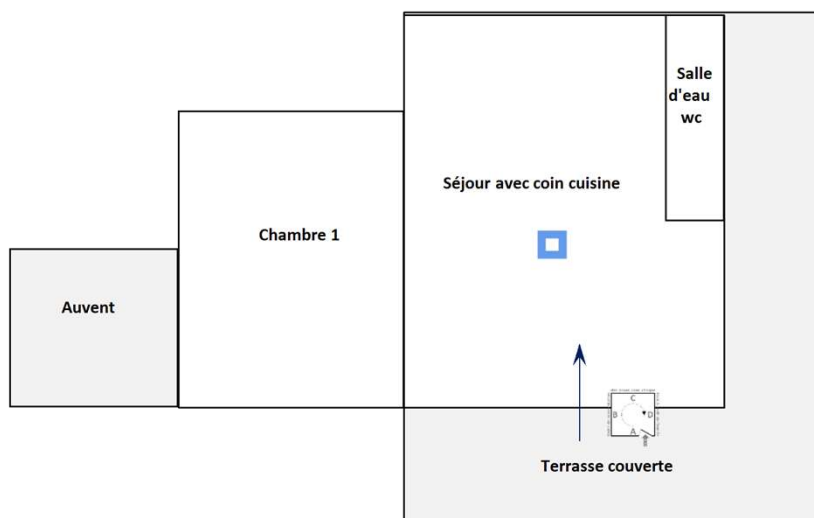
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025			
<i>N° planche:</i> 2/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison d'habitation - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif



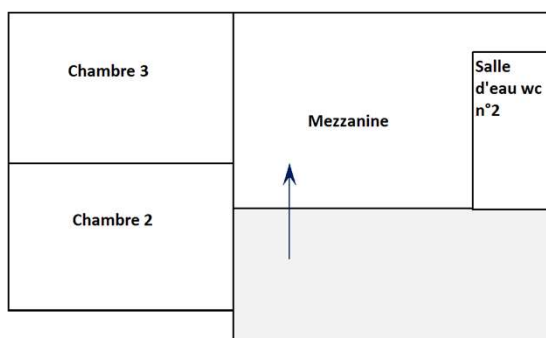
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 3/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Gîte - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i>	PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 4/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Gîte - 1er étage

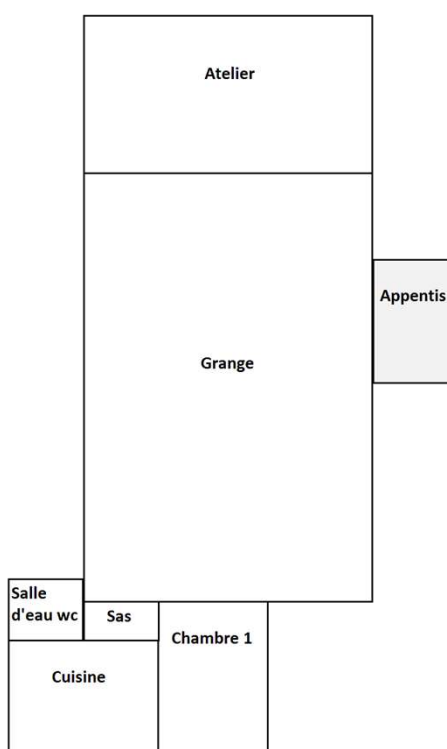
Document sans échelle remis à titre indicatif



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 5/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Dépendances - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

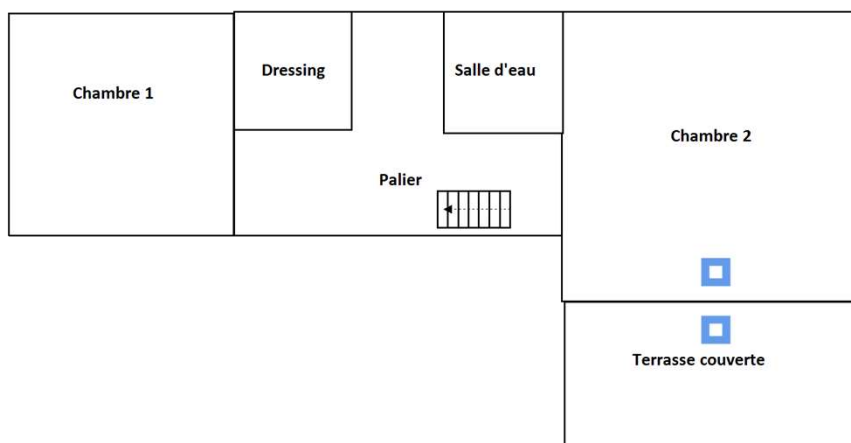
Local  
piscine



Abris  
de  
jardin

<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 6/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison d'habitation - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



## Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### LES MESURES DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

### ***Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :***

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

### ***En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :***

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

### ***Si vous êtes enceinte :***

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**

## Attestation d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

AXA France IARD, attesté que : **DIAGNOSTICS 47**  
Monsieur Damien CAVALLLO  
67 avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE

**Bénéficiaire du contrat n° 1075583504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Le contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mésures
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations
- Mesurage les Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relève de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millèmes de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement autonome
- Assainissement collectif
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA

**Attestation**

AXA France IARD SA  
Société anonyme au capital de 214 000 000 Euros  
Siège social : 113, Terrasse de France - 92177 Nanterre Cedex 721 051 600 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 721 051 600  
Options d'assurances autorisées de l'UE - n° 301 C.C.P. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

## Certifications

**La certification QUALIXPERT**

**Certificat N° C2404**  
Monsieur Joël ROCHE

**certificat dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.**

**dans le(s) domaine(s) suivant(s) :**

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 19/08/2021 au 18/08/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique Individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 28/11/2021 au 25/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120  
LCC 17, rue Baud - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com  
Sauf ou capital de 8660 euros - APE 71300 - RCS Combes 53011493 037 037 09018

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Damien CAVALLLO et Gilles LABROUSSE, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »





# État du bâtiment relatif à la présence de termites

## DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : **PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Référence cadastrale : **C /  
222/218/217/872/870/874/871/1016/1035**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Propriété**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Nombre de niveaux : **3**



## DÉSIGNATION DU CLIENT

Client : **SCI LA COLOMBE – Représentée par Mme et Mr DE BONNEVIE PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

- Propriétaire de l'immeuble  
 Autre, le cas échéant (préciser) :

## DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : **JOEL ROCHE**  
Certification n°C2404 délivrée le 30/06/2021 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)

Cabinet de diagnostics : **AGENDA SUD DORDOGNE**  
Siège : **67 avenue pierre Buffin – 47200 MARMANDE**  
N° SIRET : **482 791 100 00043**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **01/01/2023 au 01/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2023-01-025 #T**

Ordre de mission du : **26/01/2023**

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.



Accompagnateur(s) : **SCI LA COLOMBE (Propriétaire)**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre : **Traitement antérieur contre les termites :**  Oui  Non  Ne sait pas  
**Présence de termites dans le bâtiment :**  Oui  Non  Ne sait pas

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Moyens mis à disposition : **Aucun**

Laboratoire(s) d'analyses : **Sans objet**

Commentaires : **Néant**

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L126-4 à L126-6 et R126-2 à R126-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : Obligations d'entretien
- Article L126-24 du Code de la Construction et de l'Habitation : Informations et diagnostics obligatoires
- Articles L131-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : Stabilité et solidité
- Articles R126-42 et D126-43 du Code de la Construction et de l'Habitation : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Articles R131-4, R184-7 et R184-8 du Code de la Construction et de l'Habitation : Protection contre les insectes xylophages
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Arrêté du 29 mars 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 (Mars 2012) : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH :  Oui  Non

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées sans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

## SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
il n'a pas été repéré d'indices d'infestation de termites.**

Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

**Des agents de dégradation biologique du bois ayant été repérés sur le bien objet de ce constat, nous vous recommandons de prendre contact avec une entreprise qualifiée afin d'envisager le traitement des bois le plus adapté.**

Nota :

- ▶ Dans le cas de la présence de termites (y compris aux abords immédiats du bâtiment), il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et R126-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
*Cette déclaration consiste, dans le mois suivant l'édition du présent rapport, en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.*
- ▶ Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L126-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
*Cette déclaration consiste en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.*



- ▶ Conformément à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



**AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.**

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :




<https://www.agendadiagnostics.fr/etat-parasitaire-guide-des-pathologies.html>

## IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT VISITÉES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC




### Légende des colonnes des tableaux de repérage

COLONNE	Abréviation	Commentaire
Parties de bâtiment visitées	HR	Taux d'humidité relative du local
	TA	Température ambiante du local
Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
Résultat du diagnostic d'infestation	Absence d'indice	Absence d'indice d'infestation de termites


### Maison d'habitation - Rez de chaussée

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<b>Bureau</b> 	Baie vitrée Bois Lasure (Mur A), Mur Pierres Pierre (Murs B+D), Plafond sous pente Lambris bois lasure, Plancher Béton Carrelage, Rangement(s) Etagère(s) porte bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
<b>Dégagement</b> 	Linteau Bois Lasure, Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Béton Carrelage, Porte vitrée Bois Lasure (Mur A)	Absence d'indice
<b>Cave</b> 	Linteau Bois Lasure, Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond crépi, Plancher Béton Dalles pierre, Porte Bois Lasure	Absence d'indice







PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<b>Toilettes WC</b> 	Fenêtre Bois Lasure (Mur C), Linteau Bois Lasure, Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond crépi, Plancher Béton Dalles pierre, Porte Bois Lasure	Absence d'indice
<b>Cuisine</b> 	Chassis vitré Bois Lasure (Mur D), Escalier Béton Carrelage, Linteau Bois Lasure, Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois Bois Peinture, Plancher Béton Carrelage, Porte vitrée Bois Lasure (Mur A), Volet(s) Bois Peinture	Absence d'indice
<b>Salon séjour</b> 	Chassis vitré Bois Lasure (Mur D), Cheminée Pierres, Escalier Bois, Fenêtre droite Bois Lasure (Mur B), Fenêtre gauche Bois Lasure (Mur B), Linteau Bois Lasure (Mur A), Linteau droite Bois Lasure (Murs B+D), Linteau gauche Bois Lasure (Murs B+D), Linteau milieu Bois Lasure (Murs B+D), Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois Bois Peinture, Porte Bois Peinture, Porte vitrée Bois Lasure (Mur B), Porte vitrée droite Bois Lasure (Mur D), Porte vitrée gauche Bois Lasure (Mur D), Rangement(s) Porte bois (Mur B), Volet(s) Bois Peinture (Mur B), Volet(s) droite Bois Peinture (Mur D), Volet(s) gauche Bois Peinture (Mur D), Volet(s) milieu Bois Peinture (Mur D)	Absence d'indice


## Maison d'habitation - 1er étage

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<b>Palier</b> 	Fenêtre droite Bois (Mur A), Fenêtre gauche Bois (Mur A), Fenêtre milieu Bois (Mur A), Garde Corps / Rampe / main courrante Bois, Murs papier peint (Murs A+B+C+D), Placard porte Bois, Plafond sous pente papier peint, Plancher Parquet flottant, Plinthe(s) Bois, Porte Bois, Poutre(s) Bois	Absence d'indice
<b>Chambre 1</b> 	Charpente traditionnelle Bois, Fenêtre Bois Lasure (Murs B+D), Mur Pierres Pierre (Mur C), Mur Plâtre Papier-Peint (Murs A+B+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Bois Parquet flottant, Porte Bois Lasure	Absence d'indice








PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p style="text-align: center;"><b>Dressing</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Lasure (Mur C), Mur Plâtre Toile de verre peinte (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Papier-Peint, Plancher Bois Parquet flottant, Porte Bois Lasure (Murs A+D)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Salle d'eau</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Lasure (Mur C), Mur Plâtre Toile de verre peinte (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Toile de verre peinte, Plancher Béton Carrelage, Porte Bois Lasure (Mur A), Poutre(s) Bois</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Chambre 2</b></p> 	<p>Cheminée Pierres, Fenêtre Bois Lasure (Murs B+D), Linteau Bois (Murs B+D), Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois Bois Peinture, Plancher Bois, Porte Bois Lasure (Mur A), Porte Bois Peinture (Mur D)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrasse couverte</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois, Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plancher Pierres, Porte Bois (Murs A+B)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>

## Maison d'habitation - 2ème étage

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p style="text-align: center;"><b>Grenier</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois, Pignons pierres Pierres, Plancher Bois Moquette collée</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>







## Gîte - Rez de chaussée


PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p style="text-align: center;"><b>Auvent</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois Tuiles, Mur Pierres, Poteaux Bois, Sol Béton</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrasse couverte</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois, Linteau/x Bois, Mur Pierres, Poteaux Bois, Sol carrelage</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Séjour avec coin cuisine</b></p> 	<p>Colombage bois Bois Lasure (Mur A), Escalier Bois, Fenêtre droite Bois Lasure (Mur B), Fenêtre gauche Bois Lasure (Mur B), Garde Corps / Rampe / main courante Bois vernis, Linteau Bois Lasure (Murs A+B+C+D), Mur crépi (Murs E+F), Plafond Lambris bois lasure, Plafond poutre bois. Bois Lazure, Plancher Béton Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A), Porte vitrée Bois Peinture (Mur B)</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Chambre 1</b></p> 	<p>Ancien four à pain Pierres, Fenêtre droite Bois Lasure (Mur C), Fenêtre gauche Bois Lasure (Mur C), Linteau Bois Lasure (Mur A), Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois Bois Peinture, Plancher Béton Carrelage, Porte Bois Lasure (Murs A+D)</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Salle d'eau wc</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Peinture, Murs Crépi prime et plâtre, Murs Faïence, Plafond poutre bois Bois Peinture, Plafond poutre bois. Bois, Plancher Béton Carrelage, Porte Bois Lasure</p>	<p>Absence d'indice</p>



## Gîte - 1er étage

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p><b>Mezzanine</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois, Garde Corps / Rampe / main courante Métal Peinture, Plafond Lambris bois lasure, Plancher Bois Moquette collée</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p><b>Chambre 2</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Lasure (Mur C), Fenêtre de toit Bois Peinture, Mur crépi Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Lambris bois lasure, Plancher Bois Moquette collée, Porte Bois Lasure</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p><b>Chambre 3</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Lasure (Mur C), Fenêtre de toit Bois Peinture, Linteau/x Bois, Mur crépi Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Lambris bois lasure, Plancher Bois Moquette collée, Porte Bois Lasure</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p><b>Salle d'eau wc n°2</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Peinture, Mur Plâtre Papier-Peint, Plafond Lambris bois lasure, Plafond poutre bois. Bois Lasure, Plancher Bois Carrelage, Porte Bois Lasure, mur enduit Peinture</p>	<p>Absence d'indice</p>

## Dépendances - Rez de chaussée





PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p><b>Extérieur</b></p> 	<p>Allées Gravillons, Arbres et arbustes, Clôture(s), Haies végétales, Piscine, Portail(s) Portillon(s) Bois, Stock(s) bois</p>	<p>Absence d'indice</p>



PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p style="text-align: center;"><b>Atelier</b></p> 	<p>Murs Pierres, Plafond poutre bois, Porte Bois, Sol Terre battue</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Grange</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois, Mezzanine Bois, Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois. Bois, Portail Bois</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Appentis</b></p> 	<p>Charpente traditionnelle Bois Tuiles, Poteaux Bois</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Local piscine</b></p> 	<p>Mur Parpaing (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois. Bois, Porte Bois</p>	<p>Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Abris de jardin</b></p> 	<p>Murs Bois, Plafond sous pente Bacs acier, Porte Bois, Sol Terre battue</p>	<p>Absence d'indice</p>





PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
<p style="text-align: center;"><b>Cuisine</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Peinture, Mur Pierres Pierre (Mur D), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C), Plafond sous pente Lambris bois lasure, Plancher Béton Carrelage, Porte vitrée Bois (Mur A)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Sas</b></p> 	<p>Linéaire Bois, Mur Pierres Pierre (Murs C+D), Mur crépi Peinture (Murs A+B), Plafond Lambris bois lasure, Plancher Béton Carrelage, Porte vitrée Bois Peinture (Mur A)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Salle d'eau wc</b></p> 	<p>Fenêtre Bois Lasure (Mur C), Mur Pierres Pierre (Mur A), Mur Plâtre faïence (Murs B+C+D), Plafond Lambris bois lasure, Plancher Béton Carrelage, Porte vitrée Bois Peinture (Mur A)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>
<p style="text-align: center;"><b>Chambre 1</b></p> 	<p>Linéaire Bois Lasure (Mur A), Mur Pierres Pierre (Murs A+B+C+D), Plafond poutre bois Bois Peinture, Plancher Béton Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A), Porte vitrée Bois Lasure (Mur C), Porte vitrée Bois Peinture (Mur D)</p>	<p style="text-align: center;">Absence d'indice</p>

## IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION

Néant

## IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

Néant

## MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

À tous les niveaux du bâtiment, y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...) :

- ▶ Examen visuel des parties visibles et accessibles : sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois, produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol, matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;



- ▶ Sondage mécanique non destructif des bois visibles et accessibles, notamment à l'aide de poinçons, de lames, etc., sauf sur les éléments en bois dégradés, où les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Inspection du périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment : examen des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, des stockages de bois et de tous les matériaux contenant de la cellulose.



L'équipement de base de l'opérateur doit comporter a minima un poinçon, une lame (couteau, cutter), une lampe et une loupe.

## CONSTATATIONS DIVERSES

Les constatations suivantes ne concernent le bâtiment objet du présent état que si la case correspondante est cochée :

- Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites**

Dont notamment :

LOCALISATION	Indices	Photo
Dépendances Rez de chaussée Local piscine	<b>Champignon de pourriture fibreuse</b> Traces visibles d'infiltration et/ou d'humidité	
Maison d'habitation Rez de chaussée Dégagement, Maison d'habitation Rez de chaussée Cuisine, Maison d'habitation Rez de chaussée Salon séjour, Maison d'habitation 1er étage Palier, Maison d'habitation 1er étage Salle d'eau, Maison d'habitation 1er étage Chambre 2, Maison d'habitation 1er étage Terrasse couverte, Maison d'habitation 2ème étage Grenier, Gîte Rez de chaussée Terrasse couverte, Gîte Rez de chaussée Séjour avec coin cuisine, Gîte Rez de chaussée Chambre 1, Gîte 1er étage Chambre 3, Dépendances Rez de chaussée Atelier, Dépendances Rez de chaussée Grange, Dépendances Rez de chaussée Appentis, Dépendances Rez de chaussée Sas, Dépendances Rez de chaussée Chambre 1	<b>Insectes à larves xylophages</b> vrillettes et ou capricornes	

**Nota** : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

- Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats

- Signes de traitement antérieur

- Autres constatations**

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des éléments meublants, des revêtements de décoration de type moquette, Pvc, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autres matériau pouvant masquer un élément bois, et en extérieur par de la végétation n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous faces de planchers n'ont pas pu être contrôlées, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.

L'immeuble se situant dans une zone déclarée à risque Termites par le Préfet et/ou dans un environnement proche contaminé, une surveillance par un contrôle régulier des éléments à risque serait souhaitable.



Une partie de la charpente n'est pas accessible compte tenu de l'aménagement de pièces en soupente

Présence de stock de bois à l'extérieur partiellement contrôlé du fait de la quantité, il appartiendra au propriétaire de mettre à la disposition du certificateur les moyens d'accès nécessaires pour la bonne réalisation de la mission. L'importance du stock de bois n'a pas permis son examen exhaustif : Dépendances Rez de chaussée Extérieur Stock(s) bois.

## DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le **26/01/2023** (temps passé sur site : 3h30)

État rédigé à **MARMANDE**, le **03/02/2023**

Opérateur de diagnostic : **JOEL ROCHE**

Durée de validité : **Six mois, jusqu'au 02/08/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostic



Cachet de l'entreprise



**AGENDA SUD DORDOGNE**

Siège : 67 avenue pierre Buffin  
47200 MARMANDE

Tél : 05 53 20 70 70




SIRET : 482 791 100 00043 – APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

## ANNEXES

### Plans et croquis

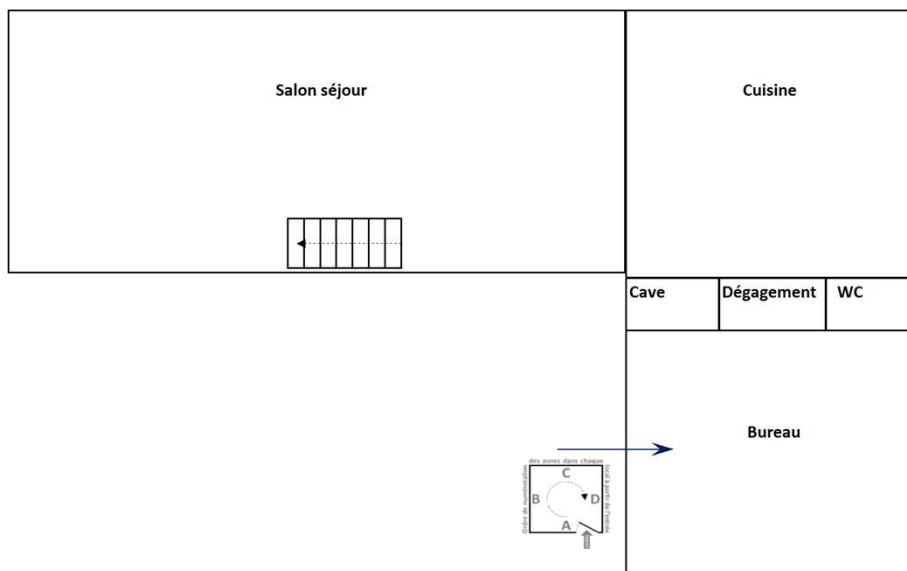
- Planche 1/6 : Maison d'habitation - Rez de chaussée
- Planche 2/6 : Maison d'habitation - 2ème étage
- Planche 3/6 : Gîte - Rez de chaussée
- Planche 4/6 : Gîte - 1er étage
- Planche 5/6 : Dépendances - Rez de chaussée
- Planche 6/6 : Maison d'habitation - 1er étage

Légende			
	Indices d'infestation de termites		
	Sondage		Prélèvement



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 1/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison d'habitation - Rez de chaussée	

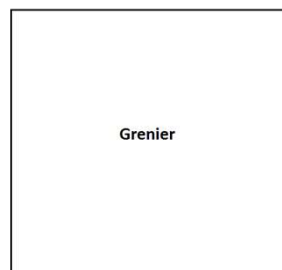
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 2/6		<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison d'habitation - 2ème étage	

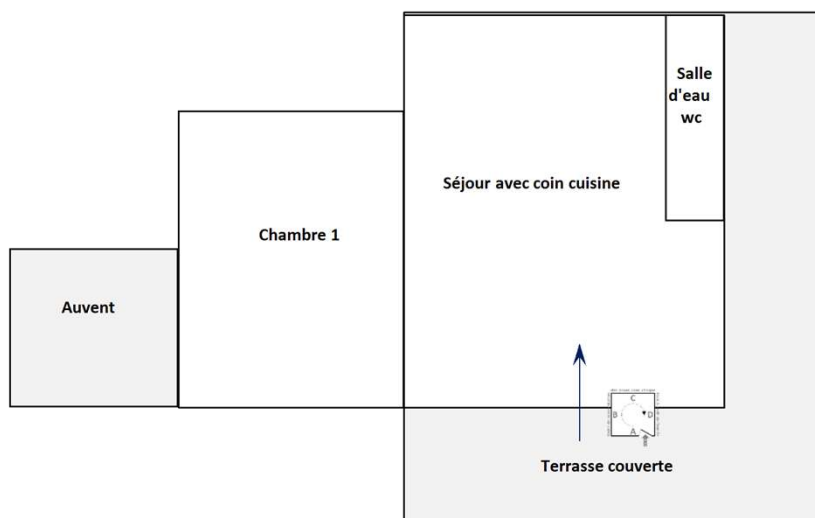
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 3/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Gîte - Rez de chaussée	

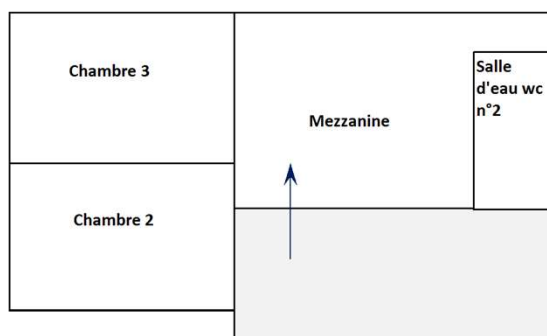
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i>	PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 4/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Gîte - 1er étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

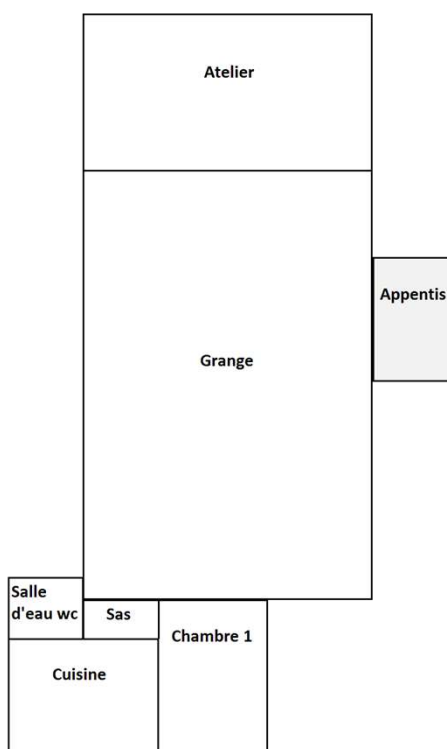




<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 5/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Dépendances - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

Local  
piscine



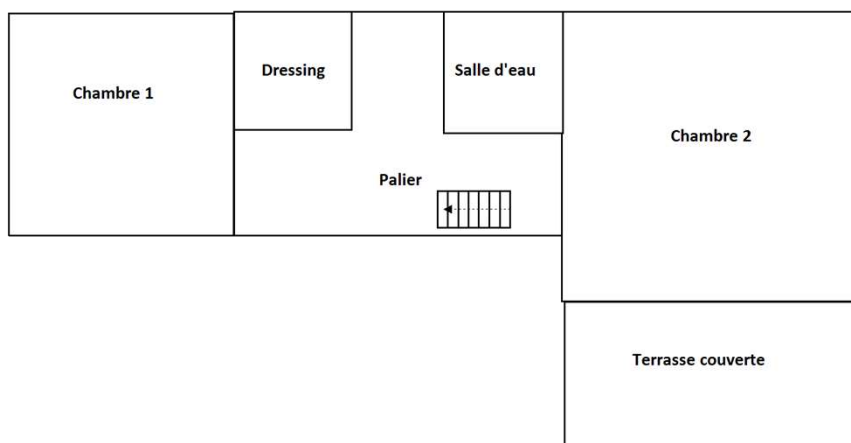
Abris  
de  
jardin





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	
<i>N° dossier:</i> 2023-01-025				
<i>N° planche:</i> 6/6	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison d'habitation - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif





## Notice d'information

### GÉNÉRALITÉS SUR LES TERMITES (ISOPTÈRES)

En France métropolitaine et dans les DOM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Il existe une carte précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux, disponible sur le site : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

Dans les DOM, il est fréquent que des espèces différentes attaquent la même construction.

Termites présents en France métropolitaine

#### **Termites souterrains**

À ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40- 501) :

- Reticulitermes flavipes ;
- Reticulitermes lucifugus ;
- Reticulitermes banyulensis ;
- Reticulitermes grassei ;
- Reticulitermes urbis.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre. Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière est portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

#### **Termites dits de bois sec**

L'espèce *Kalotermes flavicolis* est présente dans le sud de la France métropolitaine, principalement sur le pourtour méditerranéen. Fréquente dans les jardins sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, cette espèce ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités. Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

Le genre *Cryptotermes* est présent sur le territoire métropolitain, où il est signalé de façon très ponctuelle.

### TERMITES PRÉSENTS DANS LES DOM

#### **Termites souterrains**

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterrains provoquant des dégâts dans les bâtiments sont nombreuses et très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement deux genres :

*Coptotermes* : Réunion, Guyane ;

*Heterotermes* : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

#### **Termites dits de bois sec**

Dans tous ces départements, les espèces rencontrées appartiennent au genre *Cryptotermes*. Leurs besoins en eau sont peu importants. L'humidité des bois « secs à l'air » peut suffire à assurer leur développement.

De l'extérieur, les signes de leur activité sont peu évidents. On détecte les infestations par la présence de petits tas d'excréments en forme de petits granules de 0,5 mm à 1 mm de diamètre environ, de la couleur des bois attaqués, qui accumulés pendant un certain temps dans le nid sont rejetés à l'extérieur par des petits orifices à peine visibles.

#### **Termites arboricoles**

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles appartiennent au genre *Nasutitermes*.

Ces espèces construisent des galeries tunnels et des nids sur les troncs d'arbres, les branches ou dans les constructions. Elles passent également par des réseaux de galeries souterrains pour exploiter des végétaux ou s'attaquer aux maisons.

*Nasutitermes* : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

### EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES SOUTERRAINS

- a) Altérations dans le bois ;
- b) Termites souterrains vivants ;
- c) Galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions ;
- d) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos) ;
- e) Orifices obturés ou non.

### EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES DE BOIS SEC

- a) Altérations dans le bois (avec fèces) ;
- b) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs.

### EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES ARBORICOLES

- a) Altérations dans le bois ;
- b) Termites vivants ;
- c) Galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions ;
- d) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos) ;
- e) Orifices obturés ou non ;
- f) Présence de nid aérien.



## Attestation d'assurance

## Certifications

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

AXA France IARD, attestée que :

DIAGNOSTICS 47  
Monsieur Damien CAVALLO  
67 avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE

**Attestation**

Bénéficiaire du contrat n° 10755833504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Le contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mésures
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations
- Mesurage les Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relève de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millèmes de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement autonome
- Assainissement collectif
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA.

1/1

**La certification QUALIXPERT**

Certificat N° C2404

Monsieur Joël ROCHE

**cofrac**  
CENTRE FRANÇAIS DE PERSONNES  
AGREEMENT N° 4006  
PAGES DISPONIBLES SUR [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Amiante sans mention</b>	Certificat valable Du 19/08/2021 au 18/08/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	Certificat valable Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique Individuel</b>	Certificat valable Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	Certificat valable Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	Certificat valable Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	Certificat valable Du 28/11/2021 au 25/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).

F09 Certification de compétence version N 010120  
LCC 17, rue Baud - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
SARL au capital de 8600 euros - APE 7120B - RCS Combes 53011493 - 037 8321 99018

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Damien CAVALLO et Gilles LABROUSSE, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »





## Ordre de mission


**CABINET D'EXPERTISES CAVALLO**

SARL DIAGNOSTICS 47 -  
67 avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE

Tél : 05 53 20 70 70 – Fax : 05 53 20 23 23  
agendadiag47@orange.fr

**DEVIS n°DV22-11033**
**Concerne\* :**

Bien composé d'une maison T4, un gîte T4 et un appartement T1 + une grange en dépendance

**Lieu de l'expertise : PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

**Notes :** Réactualisation dossier 2011-12-015, pas d'installation de gaz, commune non concernée par l'ENSA

**Destinataire :**

**Sci la Colombe**  
**Mme et Mr DE BONNEVIE**  
**PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Tel : 0553227705  
Mail : [hubert.de-bonnevie@wanadoo.fr](mailto:hubert.de-bonnevie@wanadoo.fr)  
MARMANDE, le 16/11/2022

DESIGNATION DES PRESTATIONS	QTE	PU TTC	MONTANT TTC
Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	1		Compris dans le forfait
Repérage des produit et matériaux contenant de l'amiante (Si prélèvement rajouter 75€TTC par prélèvements)	1		Compris dans le forfait
Diagnostic de performance énergétique (DPE)	1		Compris dans le forfait
État de l'installation intérieure d'électricité	1		Compris dans le forfait
Montant forfaitaire amiante, état parasitaire, erp, dpe, plomb, électricité, gaz, ENSA, Loi Carrez	1	650,00€	650,00€
État du bâtiment relatif à la présence de termites	1	GRATUIT	GRATUIT
État des risques et pollutions (ERP)	1	GRATUIT	GRATUIT

*L'utilisation de nos certifications et notre responsabilité ne sauraient être engagées qu'après règlement de la facture s'y rapportant*

**Mode de règlement :** Carte bancaire / Virement / Chèque à l'ordre d'Agenda 47

**Coordonnées bancaires :** IBAN FR76 3000 3000 1300 0270 0127 450 – BIC SOGEFRPP

**N° TVA Intracommunautaire :** FR 61482791100

Total TTC : 650,00€  
**TOTAL DEVIS TTC : 650,00€**

*Dont TVA 20% 108,33€ pour 541,67€HT*

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (professionnel uniquement) : 40 €  
Aucun escompte prévu pour règlement anticipé. Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal.

Les limites du domaine d'application des diagnostics sont définies ci-après.

\* Sur déclaration du destinataire : si les caractéristiques réelles de l'immeuble ne correspondent pas à cette déclaration, le tarif des prestations sera révisé en conséquence.

Bon pour accord, le :  
Signature :



# État de l'installation intérieure d'électricité

## DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Adresse : **PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Référence cadastrale : **C /**  
**222/218/217/872/870/874/871/1016/1035**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet**

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Année de construction : **Avant 1948**

Année de l'installation : **> 15 ans**



Étage : **Sans objet**      Palier : **Sans objet**      N° de porte : **Sans objet**      Identifiant fiscal (si connu) : **Non communiqué**

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : **Néant**

## IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre : **SCI LA COLOMBE – Représentée par Mme et Mr DE BONNEVIE PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **PROPRIETAIRE**

Propriétaire : **SCI LA COLOMBE – Représentée par Mme et Mr DE BONNEVIE PEREYROLLE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

## IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : **JOEL ROCHE**  
Certification n°C2404 délivrée le 26/11/2021 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)

Cabinet de diagnostics : **AGENDA SUD DORDOGNE**  
**Siège : 67 avenue pierre Buffin – 47200 MARMANDE**  
**N° SIRET : 482 791 100 00043**

Compagnie d'assurance : **AXA**      N° de police : **10755853504**      Validité : **01/01/2023 au 01/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	<b>2023-01-025 #E1</b>
Ordre de mission du :	<b>26/01/2023</b> L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	<b>SCI LA COLOMBE (Propriétaire)</b>
Document(s) fourni(s) :	<b>Aucun</b>
Moyens mis à disposition :	<b>Aucun</b>
Commentaires :	<b>Néant</b>

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L134-7, R134-49 et R134-50 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations électriques
- Articles R126-35 et R126-36 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure d'électricité
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 (Juillet 2017) : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation  
=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

## CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.

### Anomalies avérées selon les domaines suivants

Dans cette synthèse, une anomalie compensée par une mesure compensatoire correctement mise en œuvre n'est pas prise en compte.

- 1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- 3) Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit
- 4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
- 5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage


### Installations particulières

- P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine

### Informations complémentaires

- IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

## ANOMALIES IDENTIFIÉES

DOMAINE / N° ARTICLE <sup>(1)(2)</sup>	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires <sup>(3)</sup>	Photo
2 / B.3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	
2 / B.3.3.6.1	<b>Mesure compensatoire</b> (pour B.3.3.6 a3) : Non mise en œuvre ou mise en œuvre incorrecte <u>Précision</u> : en partie	
5 / B.7.3 a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. <u>Localisation</u> : Tableau de répartition secondaire n°3, Tableau de répartition secondaire n°5 <u>Précision</u> : Il manque un (des) obturateur(s)	

### ■ Légende des renvois

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.
- (\*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.  
 Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :  
<https://www.agendadiagnostics.fr/electricite-guide-des-pathologies.html>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF À COURANT DIFFÉRENTIEL RÉSIDUEL À HAUTE SENSIBILITÉ

DOMAINE / N° ARTICLE <sup>(1)</sup>	Libellé des informations	Photo
IC / B.11 a2	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.	
IC / B.11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
IC / B.11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

## AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

DOMAINE / N° ARTICLE <sup>(1)</sup>	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
2 / B.3.3.1 d	Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)	Potentiel trop élevé sur l'installation de mise à la terre.
2 / B.3.3.2 a	Présence d'un conducteur de terre	Non trouvé.
2 / B.3.3.4 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).

(1) Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

### Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

### Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

### Autres types de constatation

Néant





## CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

### DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le **26/01/2023**

Opérateur de diagnostic : **JOEL ROCHE**

État rédigé à **MARMADE**, le **03/02/2023**

Durée de validité :

Vente : **Trois ans, jusqu'au 02/02/2026**

Location : **Six ans, jusqu'au 02/02/2029**

*Signature de l'opérateur de diagnostic*



*Cachet de l'entreprise*



**AGENDA SUD DORDOGNE**

Siège : 67 avenue pierre Buffin  
47200 MARMADE

Tél : 05 53 20 70 70

SIRET : 482 791 100 00043 – APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

## EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

### **Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées**

#### APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE À L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE À LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

#### LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## MATÉRIELS ÉLECTRIQUES PRÉSENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

## MATÉRIELS ÉLECTRIQUES VÉTUSTES OU INADAPTÉS À L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

## APPAREILS D'UTILISATION SITUÉS DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTÉS DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

## PISCINE PRIVÉE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## **Informations complémentaires**

### DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S) À HAUTE SENSIBILITÉ PROTÉGEANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À PUIXS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

## **ANNEXES**

### **Caractéristiques de l'installation**

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	<b>Enedis</b>
L'installation est sous tension	<b>Oui</b>
Type d'installation	<b>Triphasé</b>
Année de l'installation	<b>&gt; 15 ans</b>

### COMPTEUR

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison d'habitation 1er étage Terrasse couverte</b>
Index Heures Pleines	<b>so</b>
Index Heures Creuses	<b>Sans objet</b>

### DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT À PUISSANCE LIMITÉE

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison d'habitation 1er étage Terrasse couverte</b>
Calibre	<b>10 / 30 A</b>
Intensité de réglage	<b>30 A</b>
Différentiel	<b>500 mA</b>

### PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur
Résistance	<b>Non vérifiable</b>
Section du conducteur de terre	<b>Non vérifiable</b>
Section du conducteur principal de protection	<b>≥ 10 mm<sup>2</sup></b>
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	<b>Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).</b>

### DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S)

Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel
<b>1</b>	<b>Interrupteur</b>	<b>63 A</b>	<b>30 mA</b>
<b>1</b>	<b>Interrupteur</b>	<b>40 A</b>	<b>30 mA</b>
<b>2</b>	<b>Interrupteur</b>	<b>25 A</b>	<b>30 mA</b>

### TABLEAU DE RÉPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison d'habitation 1er étage Terrasse couverte</b>
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	<b>Cuivre 6 mm<sup>2</sup> ou 5.5 mm<sup>2</sup></b>

### TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Dépendances Rez de chaussée Atelier</b>

### TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°2

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Dépendances Rez de chaussée Grange</b>

### TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°3

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Dépendances Rez de chaussée Local piscine</b>

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°4

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Dépendances Rez de chaussée Sas</b>

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°5

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Gîte Rez de chaussée Salle d'eau wc</b>



## Attestation d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

AXA France IARD, atteste que : **DIAGNOSTICS 47**  
Monsieur Damien CAVALLLO  
67 avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE

**Bénéficiaire du contrat n° 10755835304** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exécution des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mécules
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations
- Mesurage loi Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'occupation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millèmes de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement autonome
- Assainissement collectif
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA.

**AXA France IARD SA**  
Société anonyme au capital de 214 999 026 Euros  
Siège social : 111, Terrasse de France - 92127 Nanterre Cedex 721 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérateur d'assurances agréés de TVA - n° 391 5 CCE - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**Attestation**

## Certifications

**La certification QUALIXPERT**

**Certificat N° C2404**  
Monsieur Joël ROCHE

**Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.**

**dans le(s) domaine(s) suivant(s) :**

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 19/08/2021 au 18/08/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique Individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 05/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 28/11/2021 au 25/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021**

**Marjorie ALBERT**  
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).*

F09 Certification de compétence version N 010120  
LCC 17, rue Baud - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
Sauf ou capital de 86600 euros - APE 7120B - RCS Combes 59014 492 037 832 99018

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Damien CAVALLLO et Gilles LABROUSSE, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »



# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : [2324E0365840U](#)  
Etabli le : 03/02/2023  
Valable jusqu'au : 02/02/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

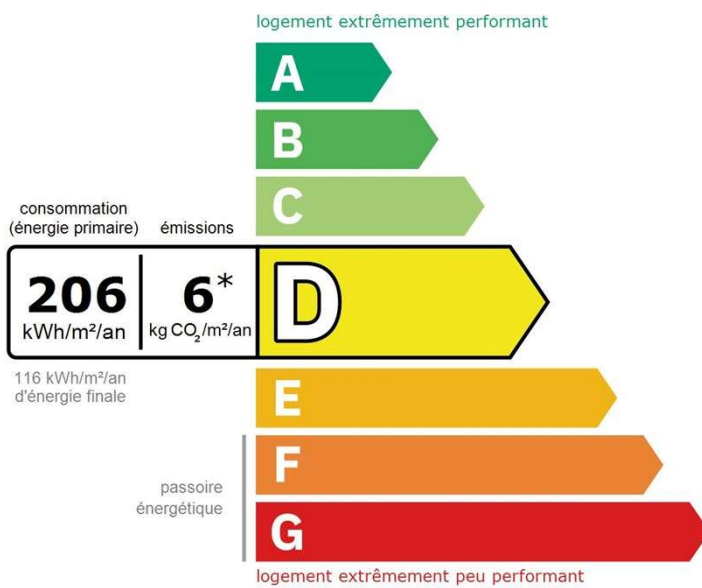


Adresse : **PEREYROLLE**  
**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

Type de bien : Maison Individuelle  
Année de construction : Avant 1948  
Surface habitable : **232 m<sup>2</sup>**

Propriétaire : SCI LA COLOMBE  
Adresse : REPRESENTEE PAR MME ET MR DE BONNEVIE PEREYROLLE 24480  
LE BUISSON DE CADOUIN

## Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.  
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>

A  
B — 6 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

C  
D  
E  
F  
G

émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Ce logement émet 1 561 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 8 086 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2 530 €** et **3 460 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

### Informations diagnostiqueur

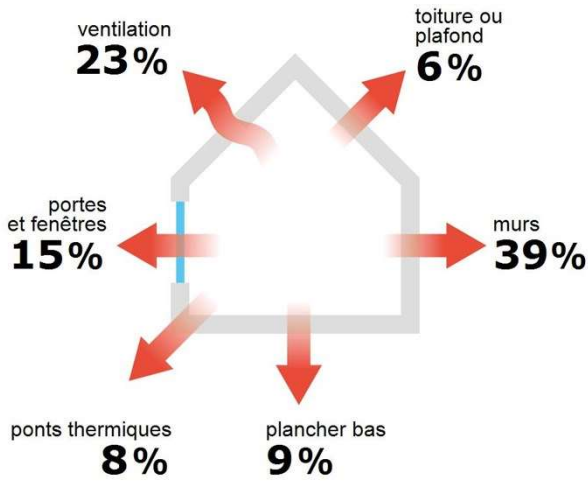
**AGENDA SUD DORDOGNE**  
67 Avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE  
tel : 05 53 20 70 70

Diagnosticteur : JOEL ROCHE  
Email : [agendadiag47@orange.fr](mailto:agendadiag47@orange.fr)  
N° de certification : C2404  
Organisme de certification : LCC Qualixpert



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

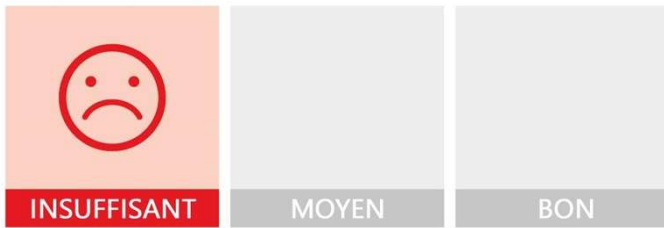


### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

### Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques













géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	30 193 (13 127 é.f.)	entre 1 820 € et 2 470 €	 73 %
	 Bois	10 708 (10 708 é.f.)	entre 290 € et 400 €	
 eau chaude	 Electrique	6 043 (2 628 é.f.)	entre 360 € et 500 €	14 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	1 053 (458 é.f.)	entre 60 € et 90 €	2 %
 auxiliaires				0 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>47 998 kWh</b> (26 921 kWh é.f.)	entre <b>2 530 €</b> et <b>3 460 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16° la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 166ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale  
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture **soit -578€ par an**

## Astuces

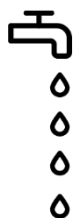
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

## Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 166ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

68ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -127€ par an**

## Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>Murs</b>	<p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur un local chauffé</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un espace tampon solarisé (véranda, loggia fermée)</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur</p>	<b>insuffisante</b>
 <b>Plancher bas</b>	Dalle béton donnant sur un terre-plein	<b>insuffisante</b>
 <b>Toiture/plafond</b>	<p>Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés)</p> <p>Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure mince multicouche</p> <p>Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure poly extrudé (5 cm)</p> <p>Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (R=3m².K/W)</p>	<b>moyenne</b>
 <b>Portes et fenêtres</b>	<p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 10 mm</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois (tablier &gt; 22mm)</p> <p>Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 10 mm</p> <p>Portes-fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois (tablier &gt; 22mm)</p> <p>Portes-fenêtres battantes bois, simple vitrage</p> <p>Fenêtres battantes bois, simple vitrage</p> <p>Fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm</p> <p>Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm</p> <p>Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'air 14 mm</p> <p>Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 6 mm</p> <p>Porte(s) bois opaque pleine</p> <p>Porte(s) bois avec survitrage</p> <p>Porte(s) bois avec double vitrage</p>	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	<p>PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014 avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé à partir de 2005 sans label flamme verte avec programmeur avec réduit (système individuel)</p> <p>PAC air/air sans réseau de distribution installée avant 2008 avec programmeur avec réduit (système individuel)</p> <p>Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)</p>
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance des ballons 50 à 200 L
 <b>Climatisation</b>	Néant
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	<p>Avec intermittence centrale avec minimum de température</p> <p>Sans système d'intermittence</p>

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



**Chauffe-eau**

### type d'entretien

Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).



**Eclairage**

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.



**Isolation**

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.



**Radiateur**

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.



**Ventilation**

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.







Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

## 1

## Les travaux essentiels




Montant estimé : 21900 à 32800€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. <b>⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</b>	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4

## 2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 18500 à 27800€

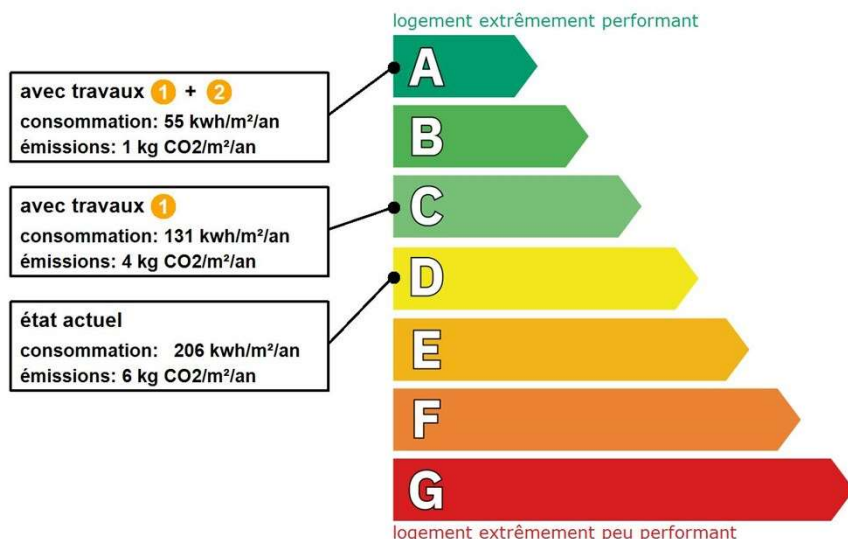
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. <b>⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</b>	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}, S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	

## Commentaires :

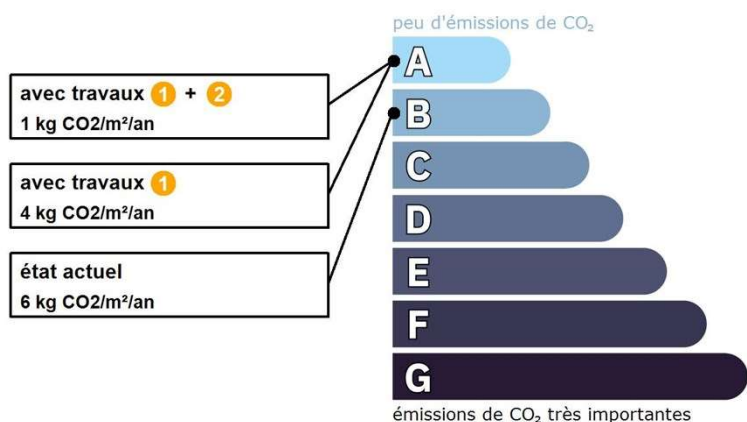
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



**Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.**

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  
LCC Qualixpert 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))






Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**  
Référence du DPE : **2023-01-025**  
Date de visite du bien : **26/01/2023**  
Invariant fiscal du logement : **N/A**  
Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale C, Parcelle(s) n° 222 218 217**  
**872 870 874 871 1016 1035**  
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**  
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
**Rapport mentionnant la composition des parois**  
**Photographies des travaux**


### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
















































Néant














































## Généralités















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	24 Dordogne
Altitude	 Donnée en ligne	-
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	232 m <sup>2</sup>
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,60 m

## Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
<b>Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	177 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
<b>Mur 2 Est</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	41 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut	Avant 1948	
<b>Mur 3 Sud</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	14 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un espace tampon solarisé (véranda, loggia fermée)
	Orientation ETS	 Observé / mesuré	Sud, Sud-Est ou Sud-Ouest
	Isolation parois donnant sur l'ETS	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	50 cm

<b>Mur 4 Nord, Sud</b>	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	30 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	10 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
<b>Plancher</b>	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	164 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	72 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	164 m <sup>2</sup>
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
<b>Plafond 1</b>	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	58,58 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	1989 - 2000
<b>Plafond 2</b>	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	20,15 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant		Observé / mesuré	2 m <sup>2</sup> .K/W
<b>Plafond 3</b>	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	23,84 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu		Observé / mesuré	26 m <sup>2</sup>
	Surface Aue		Observé / mesuré	30 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	7 cm
<b>Plafond 4</b>	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	70 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant		Observé / mesuré	3 m <sup>2</sup> .K/W
<b>Fenêtre 1 Ouest</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	0,8 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)		Document fourni	2.2
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non

	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°
<b>Fenêtre 2 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	2.2
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°	
<b>Fenêtre 3 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,16 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	2.2
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°
<b>Fenêtre 4 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,45 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest


	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	2.2	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia	
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	≥ 3 m	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°	
<b>Fenêtre 5 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,83 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	survitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia	
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	≥ 3 m	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°	
	<b>Fenêtre 6 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	5,2 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia	
Avancée l (profondeur des masques proches)		 Observé / mesuré	≥ 3 m	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)		 Observé / mesuré	60 - 90°	















**Fenêtre 7 Est**



































Surface de baies		Observé / mesuré	0,32 m²
Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
Uw (saisie directe)		Document fourni	2.2
Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		Observé / mesuré	10 mm
Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches		Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
Avancée l (profondeur des masques proches)		Observé / mesuré	≥ 3 m
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène
Hauteur a (°)		Observé / mesuré	60 - 90°









**Fenêtre 8 Nord**




































Surface de baies		Observé / mesuré	1,3 m²
Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
Uw (saisie directe)		Document fourni	1.8
Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres fixes
Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène
Hauteur a (°)		Observé / mesuré	60 - 90°















































**Fenêtre 9 Nord**

Surface de baies		Observé / mesuré	1,03 m²
Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
Uw (saisie directe)		Document fourni	1.8
Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres fixes
Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air

<b>Fenêtre 10 Ouest</b>	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,85 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 2
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	1.7
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	14 mm
Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 11 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,42 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	1.7
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 12 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,08 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond 3
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	2.2
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	10 mm

	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	30 - 60°	
<b>Fenêtre 13 Nord</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	1,08 m²	
	Placement		Observé / mesuré	Plafond 3	
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical	
	Uw (saisie directe)		Document fourni	2.2	
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	30 - 60°	
	<b>Fenêtre 14 Nord</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	1,53 m²
Placement			Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
Orientation des baies			Observé / mesuré	Nord	
Inclinaison vitrage			Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture			Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie			Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité			Observé / mesuré	non	
Type de vitrage			Observé / mesuré	survitrage	
Epaisseur lame air			Observé / mesuré	6 mm	
Présence couche peu émissive			Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage			Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie			Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie			Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches			Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains			Observé / mesuré	Masque homogène	
Hauteur a (°)			Observé / mesuré	15 - 30°	
<b>Porte-fenêtre 1 Nord</b>		Surface de baies		Observé / mesuré	5,16 m²
		Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non	



	Type de vitrage	 Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	≥ 3 m
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°
<b>Porte-fenêtre 2 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,88 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	≥ 3 m
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°
<b>Porte-fenêtre 3 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,97 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	≥ 3 m	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°
<b>Porte-fenêtre 4 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	7,8 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest








































	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	1.8
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°
<b>Porte 1</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré	3,59 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Porte 2</b>	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
<b>Porte 3</b>	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
<b>Pont Thermique 1</b>	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Uporte (saisie directe)	 Document fourni	2 W/m².K
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 1
<b>Pont Thermique 2</b>	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Pont Thermique 1</b>	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
<b>Pont Thermique 2</b>	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé

	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 3</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 4</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 5</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 6</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	1,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 7</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 8</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 9</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	13,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 10</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 11</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 3 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	8,3 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 12</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	13,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 13</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 7 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 14</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 8 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 15</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 9 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 16</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 4 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 17</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 14 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 18</b>	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,6 m
<b>Pont Thermique 19</b>	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	72 m
<b>Pont Thermique 20</b>	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,8 m

## Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs

<b>Chauffage 1</b>	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage avec appoint
	Surface chauffée	 Observé / mesuré	159 m <sup>2</sup>
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2013
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type générateur	 Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé à partir de 2005 sans label flamme verte
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2005
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	 Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	 Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	<b>Chauffage 2</b>	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré
Type générateur		 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée avant 2008
Année installation générateur		 Observé / mesuré	2007
Energie utilisée		 Observé / mesuré	Electrique
Type émetteur		 Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée avant 2008
Année installation émetteur		 Observé / mesuré	Inconnue
Surface chauffée par l'émetteur		 Observé / mesuré	58 m <sup>2</sup>
Type de chauffage		 Observé / mesuré	divisé
<b>Chauffage 3</b>	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	1997 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré	15 m <sup>2</sup>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2020
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage	 Observé / mesuré	200 L	



### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Informations société :** AGENDA SUD DORDOGNE 67 Avenue Pierre Buffin 47200 MARMANDE  
Tél. : 05 53 20 70 70 - N°SIREN : 4827 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10755853504

### À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2324E0365840U](#)



### À propos de la « surface habitable » figurant en première page

Cette surface propre au DPE correspond à la surface habitable définie réglementairement à l'article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, augmentée de la surface des éventuelles vérandas chauffées.



### AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :  
<https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>

## Attestation d'assurance

## Certifications

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

AXA France IARD, atteste que :

**DIAGNOSTICS 47**  
Monsieur Damien CAVALLLO  
67 avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE

**Bénéficiaire du contrat n° 10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalistes :

- Repechage listes A et B, constitution de DAPP et de DPA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repechage liste C, repechage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amlante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repechage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termes avant vente, parties privatives et parties communes
- Repechage de termes avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mécules
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées.
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations
- Mesurage loi Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locaux
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel (Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Milieux de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement autonome
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Sa validité cesse pour les risques cités à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être soumise conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de réattribution en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA

**AXA France IARD SA**  
Siège social : 111, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex - Tél. 01 47 40 40 00 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 480  
Opérations d'assurance exclues de TVA - art. 263-C-6-1 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

**La certification QUALIXPERT**

**Certificat N° C2404**

**Monsieur Joël ROCHE**

**cofrac**  
CENTRE FRANÇAIS DE PERSONNES  
ACCREDITATION N° 4006  
PRESTES DIAGNOSTICS SUR  
WWW.COFRAC.FR

**Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.**

**dans le(s) domaine(s) suivant(s) :**

<b>Amlante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 18/08/2021 au 18/08/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 06/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/06/2021 au 06/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 30/06/2021 au 29/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 25/11/2021 au 25/11/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021**

**Marjorie ALBERT**  
Directrice Administrative

*(Signature)*

**Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.**  
**Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).**

F09 Certification de compétence version N 010130  
LCC 17, rue Baud - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
SARL au capital de 8600 euros - APE 71300 - RCS Castres 58801493 037 037 99018

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Damien CAVALLLO et Gilles LABROUSSE, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »



# État des risques et pollutions (ERP)



Référence : 2023-01-025  
Réalisé par Damien CAVALLO  
Pour le compte de CABINET LABROUSSE et CAVALLO

Date de réalisation : 6 février 2023 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° DDT/SEER/RDPF/2019-03-002 du 18 mars 2019.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
PEREYROLLE  
24480 Le Buisson-de-Cadouin

Référence(s) cadastrale(s):  
0C0217, 0C0218, 0C0222, 0C0870, 0C0871, 0C0872, 0C0874, 0C1016,  
0C1035

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur  
SCI LA COLOMBE



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)					
Votre commune				Votre immeuble	
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux
PPRn	Inondation	approuvé	23/12/2008	non	non
	Zonage de sismicité : 1 - Très faible <sup>(1)</sup>			non	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(2)</sup>			non	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Fort
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, lcppe	Non	0 site* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).







(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Non</b>	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	<b>Oui</b>	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	<b>Oui</b>	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	<b>Non</b>	-
 <b>Installation nucléaire</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Mouvement de terrain</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	<b>Non</b>	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	<b>Non</b>	-
	ICPE : Installations industrielles	<b>Non</b>	-
 <b>Cavités souterraines</b>		<b>Non</b>	-
 <b>Canalisation TMD</b>		<b>Non</b>	-



# Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

n° **DDT/SEER/RDPF/2019-03-002** du **18/03/2019**

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)**

**Document réalisé le : 06/02/2023**

## 2. Adresse

Parcelle(s) : 0C0217, 0C0218, 0C0222, 0C0870, 0C0871, 0C0872, 0C0874, 0C1016, 0C1035

PEREYROLLE 24480 Le Buisson-de-Cadouin

## 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui  non    
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui  non    
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche    
 Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique    
 Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non    
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui  non

## 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui  non    
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui  non    
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz    
 Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non    
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui  non

## 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui  non    
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection    
 L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaisement oui  non    
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non    
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non    
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Faible Très faible   
 zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  zone 1

## 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible   
 zone 3  zone 2  zone 1

## 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui  non

## 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non    
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

## Parties concernées

Vendeur SCI LA COLOMBE à le   
 Acquéreur à le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

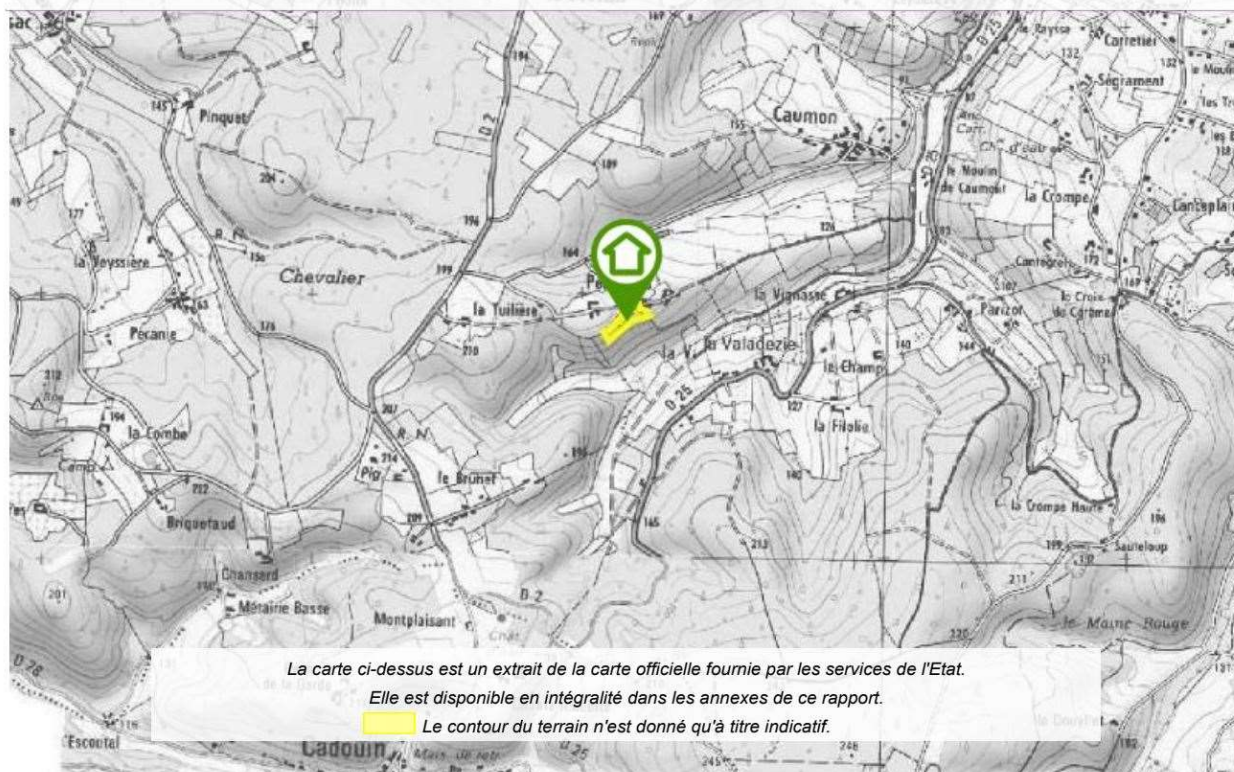


## Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 23/12/2008

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques





## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	31/01/2021	08/02/2021	07/05/2021	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2019	30/09/2019	25/10/2020	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2011	30/06/2011	17/07/2012	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/05/2008	25/05/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2005	30/09/2005	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/05/2001	22/05/2001	18/01/2002	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/08/1997	07/08/1997	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/06/1997	07/06/1997	11/06/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/01/1996	13/01/1996	14/02/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/12/1993	15/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	30/06/1998	10/03/1999	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/07/1989	06/07/1989	16/09/1989	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1991	17/10/1992	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/04/1986	29/04/1986	03/08/1986	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Périgueux - Dordogne  
Commune : Le Buisson-de-Cadouin

#### Adresse de l'immeuble :

PEREYROLLE  
Parcelle(s) : 0C0217, 0C0218, 0C0222, 0C0870,  
0C0871, 0C0872, 0C0874, 0C1016, 0C1035  
24480 Le Buisson-de-Cadouin  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

SCI LA COLOMBE

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET LABROUSSE et CAVALLLO en date du 06/02/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT/SEER/RDPF/2019-03-002 en date du 18/03/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

---

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° DDT/SEER/RDPF/2019-03-002 du 18 mars 2019

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 23/12/2008
- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*





PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires  
Service : Eau, environnement et risques  
Cité administrative  
24016 – Périgueux cedex  
Tél. : 05 53 45 56 62  
Télécopie : 05 53 45 56 50

Arrêté n° DDT/SEER/ADPF/2019-03-002  
portant modification de l'arrêté préfectoral n° 060154 du 07 février 2006  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le Préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs et à la réparation des dommages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 à L 125-7 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux nouvelles zones de sismicité ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 060154 du 07 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Dordogne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2015-005 du 26 octobre 2015 modifiant l'annexe à l'arrêté préfectoral sus-visé ;

Considérant que le présent arrêté a pour objet la mise à jour de la liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs en application des articles L 125-5 et L 125-7 du code de l'environnement.



Considérant que la mise à jour concerne l'intégration des communes de ANGOISSE, ANLHIAC, AZERAT, LA BACHELLERIE, BADEFOLS-D'ANS, BASSILLAC ET AUBEROCHE, BOISSEUILH, BOULAZAC ISLE MANOIRE, BRANTOME EN PERIGORD, CASTELS ET BEZENAC, CHATRES, LES COTEAUX PERIGOURDINS, CHERVEIX-CUBAS, CLERMONT-D'EXCIDEUIL, COUBJOURS, COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS, CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS, DUSSAC, EYRAUD-CREMPSE-MAURENS, LES EYZIES, LES FARGES, GENIS, HAUTEFORT, LA JEMAYE-PONTEYRAUD, JUMILHAC-LE-GRAND, LANOUAILLE, MAREUIL EN PERIGORD, NAILHAC, NANTHEUIL, NANTHIAT, PARCOUL-CHENAUD, PAYS DE BELVES, PREYSSAC-D'EXCIDEUIL, SAINT AULAYE-PUYMANGOU, SAINT-MEDARD-D'EXCIDEUIL, SAINT PRIVAT EN PERIGORD, SAINT-MESMIN, SAINT-RABIER, SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT, SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL, SAINTE-TRIE, SALAGNAC, SANILHAC, SARLANDE, SARLAT-LA-CANEDA, SARRAZAC, SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, TEILLOTS, THIVIERS, LA TOUR-BLANCHE-CERCLES, VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU, VILLAC, et la modification des communes de ABJAT-SUR-BANDIAT, ALLAS-LES-MINES, ANNESSE-ET-BEAULIEU, ANTONNE-ET-TRIGONANT, AUBAS, BANEUIL, BERGERAC, LE BUGUE, BUSSEROLLES, BUSSIÈRE-BADIL, CAMPAGNE, CHALAIS, CHAMPNIERS-ET-REILHAC, CHAMPS-ROMAIN, CHANCELADE, CONDAT-SUR-VEZERE, LA COQUILLE, COGNAC-SUR-L'ISLE, COULAURES, COULOUNIEUX-CHAMIERES, ESCOIRE, EYMET, LA FEUILLADE, FIRBEIX, LE LARDIN-SAINTE-LAZARE, MARSAC-SUR-L'ISLE, MAYAC, MIALET, MONTIGNAC, MONTPON-MENESTEROL, MONTREM, PAZAYAC, PERIGUEUX, PEYZAC-LE-MOUSTIER, RAZAC-SUR-L'ISLE, SAINT-ASTIER, SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIÈRE, SAINT-FRONT-LA-RIVIERE, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-JORY-LASBLOUX, SAINT-LEON-SUR-VEZERE, SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS, SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE, SAINT-PAUL-LA-ROCHE, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE, SARLIAC-SUR-L'ISLE, SAVIGNAC-LES-EGLISES, SERGEAC, SOUDAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU, THONAC, TRELISSAC, TURSAC, VALOJOUX.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2015-005 du 26 octobre 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n° 060154 du 07 février 2006 précité est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2** : Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes intéressées, ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté, son annexe n° 2019-01 listant les communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs, l'annexe n° 2019-2 relative aux zones de sismicité et l'annexe n° 2019-3 relative aux zones à potentiel radon, sera affiché en mairie des communes concernées.

Ils seront de même publiés au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne et mentionnés dans le journal Sud-ouest.

Ils seront enfin accessibles sur le site internet de la préfecture [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) à la rubrique "information acquéreurs et locataires (IAL) "



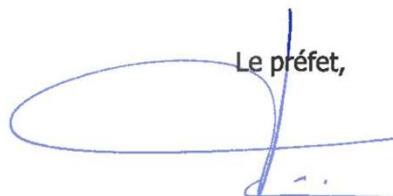
**Article 3 :** En complément de l'information sur les sinistres prévue par l'article 3 de l'arrêté n° 060154 du 07 février 2006 modifié, les arrêtés de catastrophes naturelles sont également consultables sur le site national [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) à la rubrique « *descriptif des risques* ».

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture, Mme et MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les chefs de service régional ou départemental et Mme ou M. le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

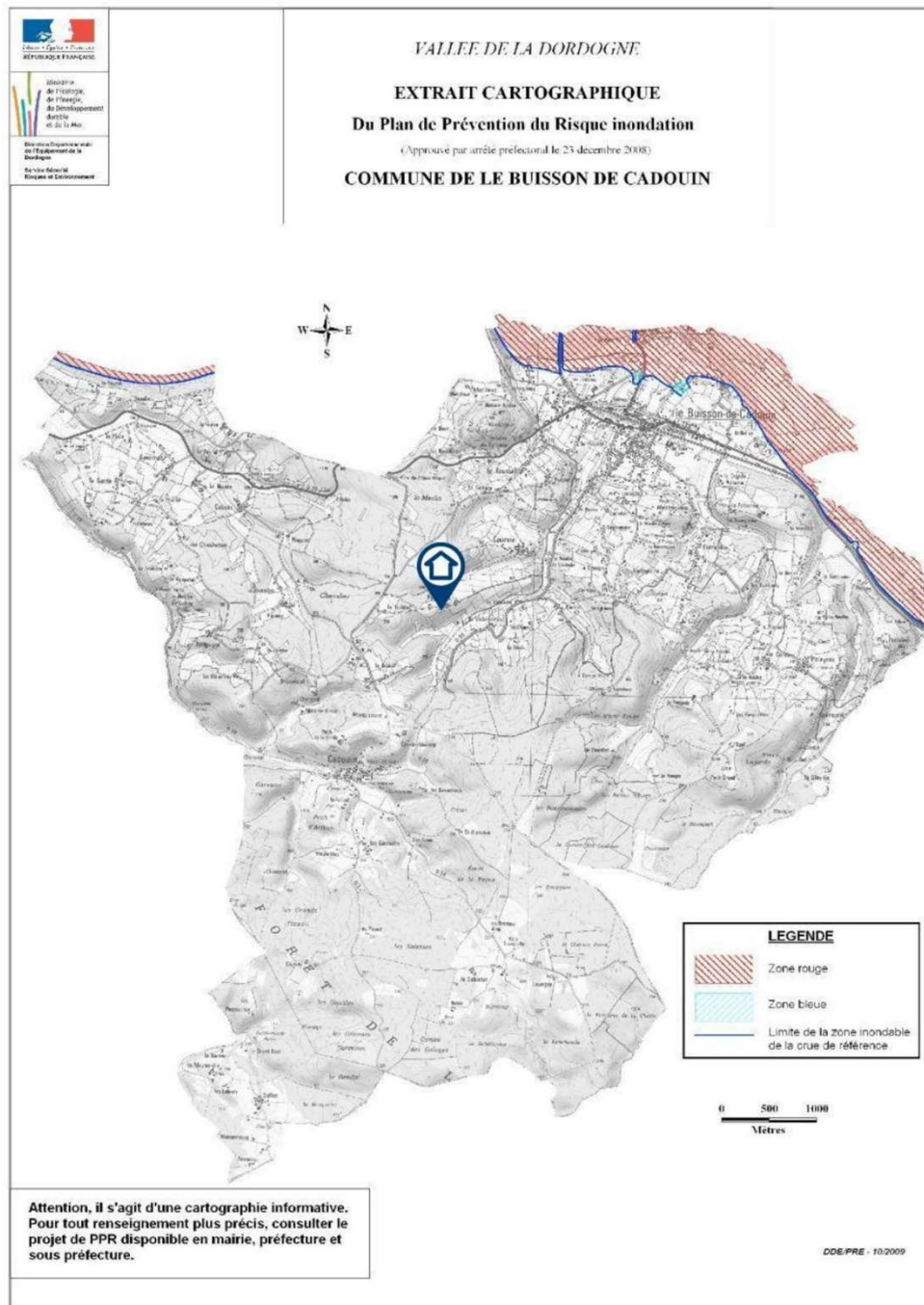
Fait à Périgueux, le 18 MARS 2019

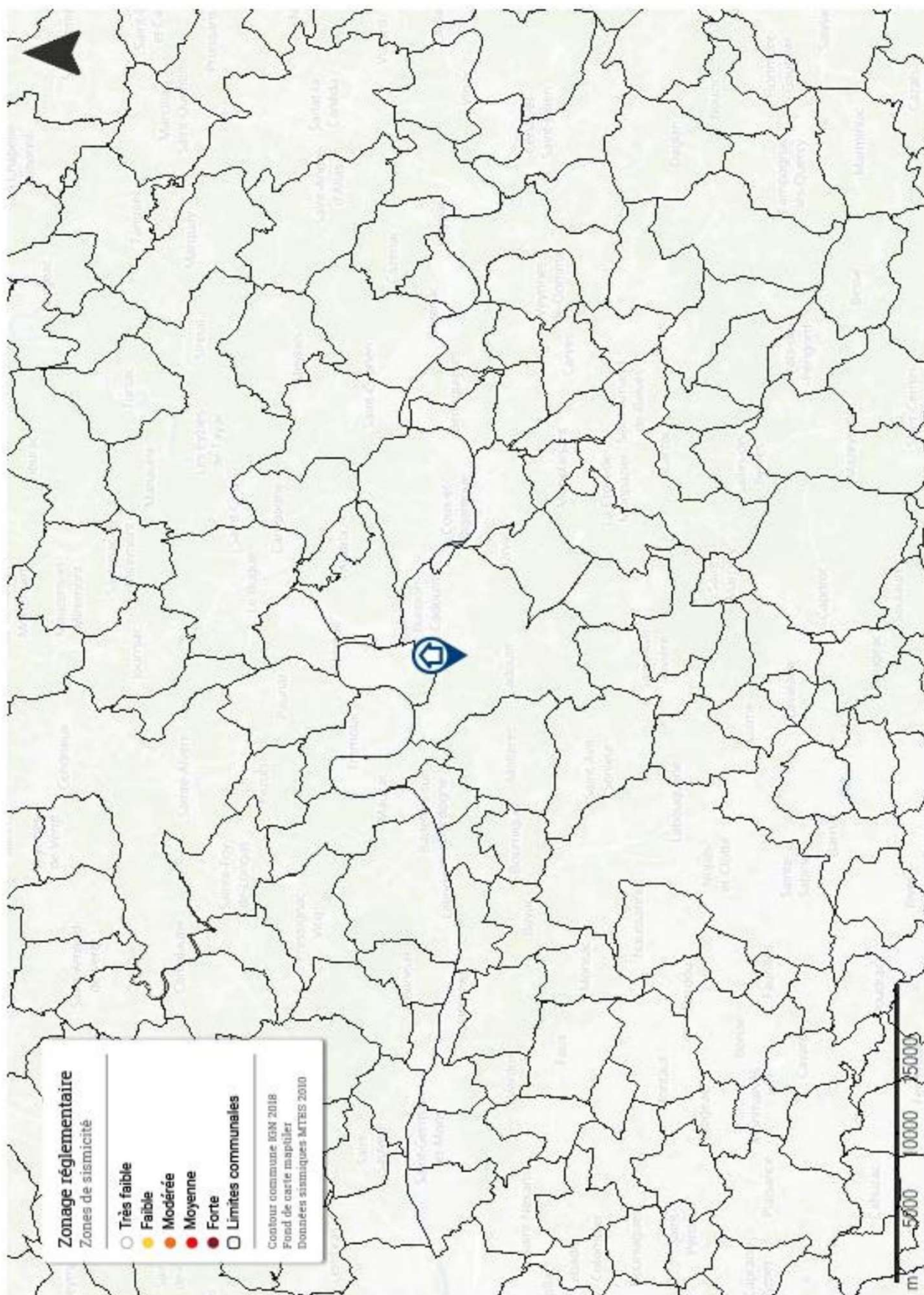
Le préfet,



Frédéric PERISSAT

04\_carto\_Buisson\_inondation.JPG (Image JPEG, 2337x3306 pixels) - ... [http://www.dordogne.pref.gouv.fr/sections/les\\_actions\\_de\\_l\\_eta/securit...](http://www.dordogne.pref.gouv.fr/sections/les_actions_de_l_eta/securit...)





## Attestation d'assurance

▸ RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :  
 DIAGNOSTICS 47  
 Monsieur Damien CAVALLO  
 67 avenue Pierre Buffin  
 47200 MARMANDE

Bénéficiaire du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Repérage de termites avant travaux

Etat parasitaire - Diagnostic Mérule

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Audit énergétique maison individuelle sans mise en oeuvre des préconisations

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

Assainissement autonome

Assainissement collectif

Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA

*Willis Towers Watson France*  
 Société au capital de 100 000 000 €  
 2204 av. de la Défense - 92085 Paris La Défense  
 Tel. : 01 44 41 41 00  
 211 rue de Valenciennes - 75011 Paris  
 www.willistowerswatson.com

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1